



(Cl. Grande Chartreuse).

VIERGE AUX CHARTREUX DE ZURBARAN

Tableau exécuté pour la Chartreuse de Xérès (Espagne)

LE CULTE  
DE LA TRÈS SAINTE VIERGE  
DANS L'ORDRE DES CHARTREUX

par

UN CHARTREUX

*Jos Sournel*



BEAUCHESNE ET SES FILS  
A PARIS, RUE DE RENNES, 117

1952

*625*

SOMMAIRE. — I. LA T. S. VIERGE DANS L'HISTOIRE CARTUSIENNE : a) Saint Bruno en Dauphiné; b) L'œuvre de Guigues; c) Epreuve et reconstruction; d) N.-D. de Casalibus. — II. LE CULTE MARIAL DES CHARTREUX : A. Dans la liturgie cartusienne...; B. Dans la vie privée du chartreux : a) Vie intérieure; b) Vie cachée de la cellule; c) Vie d'étude et de contemplation. — III. LES DÉVOTIONS MARIALES : I. *Dévotions d'Ordre* : 1° Messes votives; 2° Multiplication des Ave; 3° Quadruple Angelus. II. *Dévotions propres à certains chartreux* : 1° Le Psautier de Marie de Dom Henri Egher de Kalcar; 2° Le Rosaire de Dominique-le-chartreux. — BIBLIOGRAPHIE.

## I

### LA T. S. VIERGE DANS L'HISTOIRE CARTUSIENNE

a) *Saint Bruno en Dauphiné*. — Au début de 1084 saint Bruno, fuyant les honneurs du monde, vint se jeter aux pieds de l'évêque de Grenoble. Avec six compagnons, épris comme lui de la vie érémitique, il demandait où trouver un endroit solitaire propre à la recherche exclusive de Dieu sous le regard maternel de Marie. Hugues de Châteauneuf conduisit ses hôtes dans un vallon écarté du massif montagneux de la Chartreuse : là même où, par un songe tout récent, il savait que Dieu voulait voir établir un monastère. L'installation fut très sommaire puisque, aux environs de la fête de saint Jean-Baptiste, les nouveaux venus inauguraient déjà leur vie monastique. Leur formule de profession religieuse<sup>1</sup> nous apprend que l'ermitage se trouvait érigé en l'honneur de la Bienheureuse Marie toujours Vierge et du Précurseur. Dans la suite des temps, partout, dans le texte de cette profession, les chartreux confirmeront ce double patronage, même quand l'ermitage aura été mis sous un autre patronage que celui de Marie. Environ deux cents chartreuses ont porté ce nom béni, avec une variété d'expression qui déroule tout un poème de confiance et d'amour filial<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> « Moi, Frère N... , je promets stabilité, obéissance et conversion de mes mœurs, devant Dieu, ses saints et les reliques de cet ermitage, qui a été construit en l'honneur de Dieu et de la Bienheureuse Marie toujours Vierge et du Bienheureux Jean-Baptiste, en présence de Dom N..., prieur. » *Coutumes de Guigues*, chap. XXIII. P. L. 153, 685.

<sup>2</sup> Quelle variété et quel charme d'expression ! Elles s'appellent : la Porte, la Maison, le Château, le Cloître, la Cellule, le Temple, la Cour, le Trône, la Chapelle, l'Île, le Buisson ardent de Marie. Elles sont sa Montagne, sa Vallée, son Parc, son Jardin, sa Fontaine, son petit Ruisseau, son Port, sa Rose, sa Couronne, sa Loi. Ce sont les chartreuses de la Bienheureuse Marie-Voie du Ciel, de la paix de Marie, de la Reine du Ciel, de N.-D. de Bonne Espérance, de Bethléem, de la Vierge... Aucun des mystères de sa vie n'est oublié. C'est l'Immaculée-Conception (Chartreuse de Bosserville, près Nancy, 1666; et plus anciennement, celles de la Conception, en Espagne, à Cazalla, 1479, et à Saragosse, 1633); l'Annonciation, la Visitation, la Purification, la Compassion, l'Assomption (1398, au diocèse d'York, Angleterre), le Couronnement de Marie, sans oublier le vocable « B. V. M. in valle Josaphat » donné en 1406 à la Chartreuse d'Olmütz (Bohême).

Notons une curieuse fondation que fit Amédée VI de Savoie, en 1383. Il s'agit de la Maison de Pierre-Châtel (Ain) appelée encore « Chartreuse de Notre-Dame » où il voulut que les Pères fussent au nombre de 15 pour honorer les 15 joies de Marie (*Annales Ord. Carr.* de LE COUTEULX, t. VI, Montreuil, 1890, p. 318).

b) *L'œuvre de Guigues*. — Cinquième prieur de la petite communauté établie par saint Bruno, Guigues mit par écrit les vénérables « Coutumes » qui sont le noyau primitif de la Règle cartusienne. Presque toutes les premières constructions furent restaurées par lui, et il érigea de nouveaux bâtiments<sup>3</sup>. Dans l'église, agrandie pour pouvoir contenir 14 moines et plus de 16 convers, vinrent prier des visiteurs de marque : Pierre-le-Vénéral et saint Bernard « le chantre de Marie »; Odon, abbé de Saint-Remy-de-Reims, et saint Hugues, évêque de Grenoble. Depuis la Saint-Nicolas de 1114, saint Godefroy, évêque d'Amiens, fit là un « postulat » de quelques mois bientôt interrompu par les justes réclamations de ses diocésains. On a aussi noté le passage du cardinal Haymeric, chancelier de la Sainte Église, sans doute accompagné des cardinaux d'Ostie et d'Albano.

c) *Épreuve et reconstruction*. — Le samedi 30 janvier 1132, une soudaine avalanche détruisit l'ermitage : sept membres de la Communauté périrent ensevelis sous l'épaisse couche de neige. A en croire la tradition écrite, deux bâtiments furent seuls épargnés : la cellule que l'on dit avoir été habitée par le saint Fondateur, et l'église dédiée principalement à Marie. Cet humble sanctuaire demeura là comme l'arc-en-ciel après le déluge, tandis que Guigues décidait de s'établir dans un endroit plus sûr qui est celui où s'élève le monastère actuel. Très vite l'on se mit à construire le nouvel ermitage avec ses cellules de trois pièces, petites maisons de bois séparées l'une de l'autre par un espace de cinq coudées.

L'église, bâtie en pierre, fut comme la précédente dédiée à Marie et à saint Jean-Baptiste. Car dans le saint Précurseur les Chartreux aiment à voir un type idéal de fils spirituel de la Vierge, et aussi celui qui présente à merveille les caractéristiques du parfait solitaire : austérité, effacement, simplicité.

Saint Etienne d'Obazine, attiré par la réputation des fils de saint Bruno, visita le nouveau monastère le 12 octobre 1135, alors qu'on y célébrait le troisième anniversaire de la consécration de l'église par Hugues II, évêque de Grenoble<sup>4</sup>.

d) *Notre-Dame de Casalibus*. — A l'emplacement de l'ermitage primitif, la vieille église que bien des motifs rendaient fort vénérable devint un actif foyer de dévotion mariale. C'était une source de grâces,

<sup>3</sup> « Hic aedificia superioris pariter et inferioris habitacionis (il s'agit de la Correrie ou Maison d'en bas, où habitaient les Convers) pene omnia, vel nova construxit, vel vetera restauravit. » Ext. de l'éloge de Guigues, ajouté, croit-on, par son second successeur, saint Anthelme, à la *Chronique ms. des quatre premiers Prieurs*, écrite par GUIGUES.

<sup>4</sup> Nous rectifions ici, quant à l'année (1135 au lieu de 1132), ce qu'a écrit l'auteur de *La Grande Chartreuse par un Chartreux* (éd. 1930, p. 47), d'après la vie de saint Etienne d'Ob. par un anonyme (traduction de celle écrite en latin par un contemporain du saint), chez Jean Mazeyrie, Tulle, 1881, p. 58 et 60, note 1.

voire de miracles : « le nombre en fut si grand — écrivait Dom Nicolas Molin vers 1631 — qu'un gros volume n'eût pas suffi à les relater tous. » Au xv<sup>e</sup> siècle une nouvelle église, consacrée le 2 septembre 1453, fut érigée sur un nouveau plan, là où était l'ancienne<sup>5</sup>. Conrad de Spire, qui rééditait alors et continuait la *Chronique des Prieurs de Chartreuse*, écrit à ce sujet : « Dans le lieu qui avait été habité par les premiers chartreux, leur souvenir n'était plus perpétué que par l'existence d'un très modeste abri. C'est là que le R. P. François Maresme construisit en l'honneur de Dieu et de la Bienheureuse Vierge Marie la très belle chapelle de N.-D. de Casalibus. Dans ce sanctuaire, aux jours solennels des fêtes de la Bienheureuse Vierge, et souvent aussi pendant le reste de l'année, on célèbre la sainte messe. C'est aussi en ce lieu que, depuis la construction de la chapelle, les malades obtiennent miraculeusement (divinitus) leur guérison<sup>6</sup> ». Dom Le Vasseur, qui était scribe du R. P. Dom Le Masson (Général de l'Ordre de 1675 à 1703), relate dans ses *Éphémérides*<sup>7</sup> la récente guérison d'un infirme, Paul Alard.

Le même chroniqueur précise qu'aussitôt après la construction du nouveau sanctuaire, la Communauté de Chartreuse avait établi la coutume d'y monter en pèlerinage trois fois par an pour y chanter la messe conventuelle (le 1<sup>er</sup> lundi après la Sainte Trinité, le lundi avant la fête de sainte Marie-Madeleine, et le 2 septembre).

Les RR. PP. Généraux de l'Ordre cartusien rivalisèrent de dévotion envers N.-D. de Casalibus. On cite volontiers Dom Bernard Carasse qui, averti de la date de sa mort (8 septembre 1586), envoya Dom Nicolas Molin célébrer ce jour-là une messe à son intention dans le sanctuaire vénéré, et « saluer de sa part la Vierge nouvellement née » (*Hist. cart.*, t. III, p. 81). Que de fois ne vit-on pas le R. P. Dom Jérôme Marchant faire avec sa communauté, tous pieds nus, la montée d'une demi-lieue qui conduit à la chapelle de N.-D. de Casalibus! Le saint Prieur oubliait là-haut toutes choses, y demeurant à jeun, parfois 3 ou 4 jours, hautpirant et pleurant. Plus d'une fois on l'y surprit en extase. Dom Nicolas Molin — il était témoin oculaire — écrit qu'au début de 1589 la Communauté tout entière fit le pèlerinage pieds nus : sur plus de la moitié du chemin il fallut se frayer un passage dans la neige amoncelée, et l'on se rechaussa seulement après la messe que le R. P. Dom Jérôme chanta pour le royaume de France alors durement éprouvé<sup>8</sup>.

<sup>5</sup> *Historia cartusiana*, t. I, p. 9 et 75; t. II, p. 434, note margin.; Tournai, 1903. (Le nom de l'auteur ne serait pas Molin, comme on dit couramment, mais Du Moulin; ainsi le nomme une note marginale du xvii<sup>e</sup> s. (ms. A<sup>v</sup>426<sup>3</sup>, p. 6, archiv. Gde Chartr.).

<sup>6</sup> Ms. du xvii<sup>e</sup> siècle, conservé à la Chartreuse de la Valsainte (Suisse).

<sup>7</sup> *Ephemerides*, de Dom LE VASSEUR († 1693), t. III, p. 407, Montreuil, 1891.

<sup>8</sup> *Op. cit.*, t. II, p. 434; t. III, p. 154; LE VASSEUR, *op. cit.*, t. III, p. 408. Dom Jérôme fut prieur de Chartreuse de 1588 à 1594.

## II

## LE CULTÉ MARIAL DES CHARTREUX

## A. DANS LA LITURGIE CARTUSIENNE

a) ORIGINE DE L'OFFICE DE LA SAINTE VIERGE,  
DIT « DE BEATA »

Six ans à peine après son arrivée au désert de Chartreuse, en 1089, saint Bruno était appelé par le pape Urbain II qui, se souvenant de son ancien maître aux écoles de Reims, voulait l'avoir pour conseiller et collaborateur lors des prochains Conciles. Ce fut une rude épreuve pour les membres de l'Institut naissant des Chartreux, dont Bruno demeurait l'âme. La Communauté finit par se disperser, mais pour se regrouper presque aussitôt. Le fondateur encouragea ses disciples, le Pape insista, et dès septembre 1090 le désert de Chartreuse avait retrouvé ses ermites. Bruno fut malheureusement empêché de revenir en Dauphiné. Son absence se fit cruellement sentir quelques années plus tard; quand saint Hugues, évêque de Grenoble et tuteur des Chartreux, s'attardait en Italie près de 2 ans : du début de 1096 à l'Avent 1097<sup>9</sup>. De mauvais moines établis aux alentours (à Currière et à Curriérette) en profitèrent pour molester nos ermites de toutes manières : « Il serait trop long d'écrire ce qu'ils nous ont fait souffrir — dira ensuite le R. P. Dom Guigues — comme aussi d'énumérer tous les bienfaits dont nous les avons comblés. »

Le diable avait beau jeu pour persuader aux Chartreux, doublement orphelins, d'abandonner leur désert pour chercher ailleurs la quiétude extérieure et la paix intérieure dont ils se voyaient privés. Alors intervint un vieillard — saint Pierre dira-t-on ensuite<sup>10</sup>

<sup>9</sup> *Annales Ord. cart.*, de D. Charles LE COUTEULX, t. I, p. 102 et 103; Montreuil, 1890.

<sup>10</sup> « Hominem illum postea conjecturabam fuisse Sanctum Petrum, ex quo Successor ejus Urbanus II in Concilio Claramontensi Horas instituit legendas Beatae Virginii. »

Ce texte de Dom Henri de Kalcar donné par D. LE COUTEULX, *op. cit.*, t. I, p. 90, ne semble pas insinuer aussi clairement que le veut l'annaliste cartusien, que la vision fut antérieure au Concile de Clermont. « L'emploi de l'imparfait, écrit Dom Amand DEGAND, p. 51-52 de son ouvrage, *Le culte de la T. S. V. dans la liturgie cartusienne* (v. note 23), ainsi que la présence des mots qui commencent la phrase suivante (et exinde ita sunt confirmati) nous paraissent autoriser plutôt l'idée d'une vision postérieure au Concile. » C'est aussi l'avis du P. de Byes : P. L., 152, 374.

D'autres raisons militent en faveur de ladite conjecture : saint Pierre est le patron de la paroisse sur le territoire de laquelle est bâtie la Grande Chartreuse; c'est surtout le patron de l'Église (nacelle alors bien en péril), qui avait plus que jamais besoin que les contemplatifs n'abandonnent pas leur poste.

— dont la tradition nous a transmis l'exhortation. « Mes frères — aurait dit le mystérieux messenger du Ciel — vous vous demandez s'il faut, ou non, partir. Je viens vous dire de la part de Dieu que la Bienheureuse Vierge Marie assurera votre persévérance si vous récitez chaque jour ses Heures (son Office), les disant avant les Heures (correspondantes) de l'Office canonial, sauf Complies que vous direz après. »

L'événement est relaté exactement dans les mêmes termes par D. Henri Egher de Kalcar († en 1408)<sup>11</sup> et D. Laurent Surius († 1578). Dom Pierre Dorland († 1507) et plus tard D. Nicolas Molin ajoutent cette incise qui permet de préciser la date : « Si vous chantez ses Heures comme l'Église romaine vient de l'instituer [au Concile de Clermont]<sup>12</sup>. » Puisque le Concile de Clermont eut lieu en novembre 1095, la vision se placerait vers 1096-1097, époque à laquelle les moines de Chartreuse avaient les plus sérieux motifs de découragement<sup>13</sup>.

Pendant longtemps l'Office de *Beata* n'a pas fait l'objet d'une prescription de Règle. Les religieux chartreux n'ont pourtant pas manqué de le réciter fidèlement chaque jour sans aucune exception. Selon Dom Charles Le Couteux<sup>14</sup>, cette particularité liturgique fut empruntée aux Chartreux par les Cisterciens, les Templiers, (dont le fondateur fut en relation avec le R. P. Dom Guigues I<sup>er</sup>) et aussi par l'Ordre dominicain dont la fondation prochaine avait été divinement annoncée au prieur de la Chartreuse de Portes, saint Etienne de Chatillon († 1208).

Au début, l'Office de *Beata* ne comportait ni *Ave Maria*, ni hymnes, ni *Salve*. L'*Ave Maria* n'apparaît pour la première fois avant les Heures que dans le bréviaire ms. C. III, 859, de la Grande Chartreuse écrit entre 1318 et 1333. Deux bréviaires antérieurs à la fin du xv<sup>e</sup> siècle prescrivent 3 Ave avant les matines de *Beata*; pratique universellement adoptée à la fin dudit siècle. Dans un bréviaire espagnol de 1415, et dans un collectaire de 1484, on voit que l'usage était de terminer Complies de *Beata* par trois Ave après lesquels on devait « aller se coucher sans retard, pour mieux veiller pendant les Matines ». Notons, pour être complets, que l'*Ave maris stella* ne se rencontre que dans les bréviaires du début du xiv<sup>e</sup> siècle. Nous n'avons pas d'autres bréviaires jusqu'à celui du xii<sup>e</sup> siècle (C. II, 814, des arch. de la Grande Chartreuse, qui ne le contient

<sup>11</sup> *Tract. de origine et progressu Ord. Cart. ms.*; LE COUTEULX, *Loc. cit.* p. 90.

<sup>12</sup> *Hist. cart.* : I, 17. Cf. BOHIC († 1621), *Chronica O. C.*; Tournai, 1911, p. 108 sq.

<sup>13</sup> Le Concile de Melfi en Apulie en 1089, can. X. (Labbe, T. 20, col. 723) avait donné aux évêques l'ordre de se montrer sévères pour les moines « gyrovagues ». Si saint Hugues avait été à Grenoble, il aurait agi contre eux et se serait opposé au départ des ermites chartreux.

<sup>14</sup> *Annales*, t. I, p. 90 et 91; t. III, p. 316.

pas), où nous puissions contrôler son existence au XIII<sup>e</sup> siècle dans l'Office de *Beata*. Pour l'Office canonial, il y était déjà du temps du R. P. D. Jancelin, Général de 1176-1233.

Comment le pacte fut-il gardé du côté de Marie? Les Éphémérides, les Annales, les Histoires et Chroniques cartusiennes abondent d'interventions de Marie, soit dans le gouvernement des Maisons, soit dans les épreuves ou la formation spirituelle des chartreux. En décorant les murs de la chapelle de N.-D. de Casalibus de peintures murales, les fils de saint Bruno ont en quelque sorte fixé l'ex-voto de leur reconnaissance officielle en ajoutant aux litanies de Lorette qu'on y voit peintes, des invocations comme celles-ci : « Mater singularis postulantium — Mater singularis novitiorum — Mater singularis professorum — Mater singularis Cartusianorum. » Il n'est personne, écrivait Dom N. Molin vers 1630, qui échappe au rayonnement de sa bonté<sup>15</sup>.

La place nous manque pour dire comment la T. S. Vierge a renouvelé son Pacte. Nous nous contenterons de citer un fait, rattaché par D. Molin au Généralat du R. P. Dom Jancelin (qui dura environ 57 ans, de 1176 à 1233). Dom Jean, Vicaire de la Grande Chartreuse et spécialement chargé des novices, homme d'une éminente vertu et qui conserva jusqu'à la fin la fleur de la virginité, voyait avec anxiété que beaucoup de sujets quittaient l'ordre, incapables de porter le poids de ses austérités. Jésus-Christ lui apparut l'année de sa mort accompagné de sa Mère et de Jean-Baptiste : « Que crains-tu? lui dit-il. Tant que ma Mère s'occupera de vous, il ne manquera jamais de recrues qui embrasseront votre Institut et qui persévéreront... Des anges viendront du ciel et habiteront *ma* Chartreuse, plutôt qu'elle ne reste déserte; votre Ordre durera autant que le monde : *Stabilitas illius, mundi duratio*<sup>16</sup>. »

Tout fils de saint Bruno pourrait aujourd'hui, avec autant de vérité, signer ce que D. Jean Gerecht écrivait au début du XVI<sup>e</sup> siècle à un jeune confrère : « Saluez Marie trois fois en lui donnant, non pas comme certains, le titre de Patronne générale, mais celui de Mère [de notre Ordre]. Nos Pères ne l'ont pas en effet choisie seulement pour patronne, c'est-à-dire simplement pour quelqu'un de toujours secourable, mais pas nécessairement occupé incessamment à nous faire éprouver les effusions de son amour et la grandeur de son affection. Ils l'ont choisie *pour Mère*... Pour mieux dire, elle ne nous a pas choisis pour serviteurs, mais pour fils; ni pour gens qu'elle se contente de protéger ou de défendre, mais comme ses enfants qu'elle veut presser contre son cœur (fovere), garder et nourrir... et à qui jusqu'à cette heure elle n'a cessé de prodiguer ses soins maternels, *comme il est facile de le voir*<sup>17</sup>. »

<sup>15</sup> *Hist. cart.*, t. II, p. 434.

<sup>16</sup> *Hist. cart.*, t. I, p. 251.

<sup>17</sup> D. Joannis Justi LANSPERGII *Op. omn.*, Montreuil, 1888-1890, t. IV, p. 173.

b) LA MESSE QUOTIDIENNE EN L'HONNEUR DE MARIE

Étant donné les rapports étroits qui unirent très tôt (1122) Cluny à la communauté de Chartreuse, on s'attendrait à voir l'usage d'une messe quotidienne de *Beata*, déjà établie chez les clunistes du temps de Pierre-le-Vénéral, s'introduire de bonne heure en Chartreuse. D'autant plus que le R. P. Dom Basile (1151-1173) passe pour avoir été moine de Cluny. Quand on sait avec quelle discrétion et réserve les chartreux, jaloux de ne pas multiplier leurs sorties de cellule, ont veillé à maintenir la sobriété de leur calendrier, comme à ne pas surcharger leur vie conventuelle en sa partie liturgique, on ne s'étonne pas de ne voir cette messe imposée à l'Ordre qu'en 1337. Voici la genèse de cette innovation :

D. Barthélemy, prieur, de 1237 à 1247, de la Chartreuse de Bellary, au diocèse de Nevers, institua dans son monastère, en l'honneur de Marie, une messe quotidienne. En 1282, Roland Taberna, évêque de Spolète, fondateur de la Chartreuse de l'Ecole-Dieu, près de Parme, y établissait par testament deux messes quotidiennes dont une de la Sainte Vierge<sup>18</sup>. En 1321, Humbert Vétone, des Echelles, fonda également une messe *quotidienne* de la Sainte Vierge dans la nouvelle Chartreuse de Currière située dans les limites de la Grande Chartreuse (Cf. Molin, t. I, p. 380; Le Couteulx, t. IV, p. 450). En 1335, le Chapitre Général disait : Nous louons et approuvons la coutume de certaines Maisons de l'Ordre dans lesquelles la messe de la Bienheureuse Vierge Marie est dite chaque jour; et il exhortait les retardataires à imiter leur exemple. En 1337, il prescrivait de façon définitive cette messe qui se célébrait au maître-autel *après* la messe conventuelle.

La messe « sèche » de *Beata*. — Bien avant le XIV<sup>e</sup> siècle, les chartreux, pour satisfaire leur commune piété envers Marie — d'autres veulent<sup>19</sup> que ce soit pour répondre à une demande de la Très Sainte Vierge elle-même — avaient pris l'habitude d'ajouter, entre Prime et Tierce de leur Office de *Beata* (toujours acquitté en cellule), la lecture du texte de la messe *Salve Sancta Parens*, moins le Canon. On trouve, en effet, parmi les Ordonnances ajoutées aux Statuts de Dom Jancelin de 1222, et antérieures aux *Antiqua Statuta* de 1259, cette recommandation : « Nous vous conseillons et vous prions, sans le prescrire toutefois, de réciter l'Office *Salve Sancta Parens*, en cellule<sup>20</sup>. » Cet office, appelé *messe sèche de Beata*, et jadis *nudum Officium*, devint en 1259, lors de la publication des *Antiqua Statuta* un point de règle encore fidèlement observé de nos jours.

<sup>18</sup> LE COUTEULX, *op. cit.*, t. IV, p. 52-53, 127 et 382.

<sup>19</sup> Dom Pierre DORLAND : *Chronicon cart.*, lib. V, chap. 9; MOLIN, *op. cit.*, t. I, p. 173; LE COUTEULX, t. IV, p. 52.

<sup>20</sup> LE COUTEULX, *loc. citato*.

c) LE SAMEDI,  
JOUR SPÉCIALEMENT CONSACRÉ A MARIE

Non contents de faire chaque jour à l'église mémoire de la Vierge après les Vêpres et les Laudes de l'Office canonial, les chartreux ont fait du *samedi* un jour de plus en plus consacré à honorer Marie.

D'abord, dans les Statuts publiés en 1222 par le R. P. Dom Jancelin, il est déclaré que chaque samedi, sauf empêchement ou disposition contraire du prieur, on chantera la messe *Salve Sancta Parens*. Quelques années après, soustraite à l'arbitraire des prieurs, elle devenait obligatoire : « Nous recommandons que chaque samedi, à moins d'une messe d'anniversaire, ou de fête de XII leçons, on célèbre une messe de *Beata*, soit conventuelle, soit privée <sup>21</sup>. » Une ordonnance de 1250 lui donnait le pas sur les messes anniversaires des défunts.

En 1253, on décide qu'une fête de trois leçons, tombant le samedi, aura sa messe assurée en privé, et qu'alors, la messe sabbatine de la Sainte Vierge sera conventuelle. Peu à peu, elle acquiert le rite festival comportant le *Gloria in excelsis* quand le temps liturgique le permet. Privilège qui ne fut accordé à la messe votive du Saint-Esprit qu'en 1438.

Dans les *Antiqua Statuta* de 1259, on lit que lorsqu'une vigile ou un jour de jeûne comportant une messe conventuelle obligatoire tomberont un samedi, il y aura, ce jour-là, deux messes chantées. C'était le cas d'environ 12 samedis par an.

En 1270, une ordonnance décide que l'on dira « en privé » la messe de *Beata* lorsque le samedi il y aura une fête de chapitre ou une solennité. Exception faite seulement pour Noël, le Samedi-Saint, et les quatre solennités de la Vierge.

Dans les *Nova Statuta* de 1368, on déclare que la messe conventuelle de *Beata* du samedi sera, désormais, célébrée par le prêtre hebdomadaire de la semaine suivante, qui peut, grâce à cette anticipation des fonctions publiques de son sacerdoce, en consacrer à Marie les prémices.

A la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, on voit consignée dans le *Manuale caeremoniarum* de la Grande Chartreuse, une disposition nouvelle : « Les samedis, les antiennes *Salve Regina* et *Tota pulchra es* (par lesquelles il est respectivement fait mémoire de la T. S. Vierge à Vêpres et à Laudes) doivent être entonnées *plus haut*, pour l'honorer davantage. »

<sup>21</sup> C'est une des Ordonnances postérieures aux Statuts de Jancelin (1222), mais antérieures aux *Antiqua Statuta* (1259), qui se trouvent par ordre de date ad calcem du ms. du XIII<sup>e</sup> siècle. B. I. 551 (des archives de la Grande Chartreuse).

d) UNE INNOVATION LITURGIQUE REJETÉE

En 1375, le roi de France, Charles V, insigne bienfaiteur de la Grande Chartreuse, s'adressait directement au Pape Grégoire XI pour obtenir qu'il obligeât les chartreux à célébrer chaque samedi, en dehors de l'Avent et du Carême, une fête [de trois leçons] de la glorieuse Vierge <sup>22</sup>. Les Pères durent plaider pour la belle économie de l'« usage ferial » qu'une fête *hebdomadaire* allait rompre : un certain nombre de psaumes, de cantiques empruntés aux plus beaux passages de l'Ancien Testament ne seraient plus jamais chantés... Il ne fut donc pas donné suite à la demande du roi. En 1390 toutefois, en plein schisme d'Occident, les cinq ou six prieurs d'Angleterre insistaient unanimement auprès du Chapitre Général des Urbanistes réuni à la Chartreuse de Trévise, près Venise, pour obtenir la fête mariale du samedi. Ils eurent gain de cause, mais lors de la révision qui suivit l'extinction du schisme dans l'Ordre, la permission octroyée à la Province d'Angleterre fut retirée <sup>23</sup>.

e) GENÈSE DE L'AVE MARIA EN CHARTREUSE  
ET SON USAGE LITURGIQUE

Saint Thomas, dans son opuscule sur l'*Ave Maria*, dit que le seul mot ajouté par l'Église aux paroles d'Écriture est *Maria*. Il en était alors en chartreuse comme partout, témoin ce religieux vivant en 1261 à la Chartreuse de Bellary, au diocèse de Nevers, « qui avait résolu au fond de son cœur, écrit l'annaliste chartreux, d'offrir à la Vierge, le jour comme la nuit, cent fois l'*Ave* angélique suivi de la béatification du fruit de son sein » <sup>24</sup>.

Dom Le Couteulx affirme avoir lu dans un bréviaire du XIII<sup>e</sup> siècle : *Sancta Maria, ora pro nobis* ; dans certains bréviaires cartusiens du XIV<sup>e</sup> siècle, *Sancta Maria, ora pro nobis peccatoribus. Amen*. Dans un manuscrit de la Chartreuse de Gosnay au diocèse d'Arras, écrit entre 1333 et 1341, il n'y avait, au témoignage de Dom Amand Degand <sup>25</sup>, que : *Ave Maria... ventris tui, Jhesus Christus. Amen*. Un bréviaire cartusien de 1350 porte : *Sancta Maria, ora pro nobis*

<sup>22</sup> Grégoire XI ne voulut rien imposer avant d'avoir l'avis du Chapitre Général de l'Ordre. Cf. Lettre pontificale datée d'Avignon le 2 sept. 1375. Elle est donnée *in extenso* par LE COUTEULX, *op. cit.*, t. VI, p. 111.

<sup>23</sup> *Le culte de la T. S. Vierge dans la liturgie cartusienne* (ouvrage manuscrit de 647 p., sans les Tables et les Planches, composé par Dom Amand DEGAND, pour le Congrès marial de Rome de 1904), p. 214 et 242-244. (Archives de la Grande Chartreuse.) On y voit que, malgré de nouvelles instances faites de 1412 à 1424 par les monastères anglais, la fête mariale du samedi ne fut accordée qu'en 1579 à l'un d'entre eux (Sheen), alors réfugié à Louvain, en Belgique.

<sup>24</sup> LE COUTEULX, *op. cit.*, t. IV, p. 233-235.

<sup>25</sup> *Op. cit.*, p. 194.

*peccatoribus, nunc et in hora mortis. Amen*<sup>26</sup>. Un bréviaire de 1420 porte : *Sancta Maria, ora pro nobis peccatoribus*. Idem dans le bréviaire de 1500, dans celui de 1521 (édité à Paris chez Thielmann Kerver) et celui de 1529<sup>27</sup>.

Dans un Collectaire de 1484 on lit : *Ave Maria... ventris tui, Jhesus. Virgo Maria, Mater Dei, ora pro nobis peccatoribus. Amen*<sup>28</sup>.

Dans les œuvres de Dom Jean Gerecht de Landsberg, mort en 1539 à la Chartreuse de Cologne, on trouve un « *Ave Maria d'Or* » intéressant par les réflexions que lui suggère l'adjonction des mots *Sancta Maria et Mater Dei* : « *Je vous salue Marie, pleine de grâce, le Seigneur est avec vous. Ah, Sainte Marie, puisse la grâce de Dieu et la vôtre être toujours avec moi, et mon cœur toujours avec Lui et avec vous! Vous êtes bénie entre les femmes. O très pieuse Mère de Dieu, rendez-moi entièrement conforme au bon plaisir de votre Fils, afin que moi aussi je sois tout vôtre et vous toute mienne! Et béni est le fruit de votre sein Jésus-Christ, mon Dieu, pour moi incarné, crucifié et mort, l'époux des vierges saintes et de tous ceux qui l'aiment. Ainsi soit-il...* » « *Ah, Sainte Marie. Ces deux mots, j'ai lu que c'est une vierge sainte, Mechtilde je crois, à qui la bienheureuse Mère de Dieu avait enseigné de les faire intercaler afin de renouveler l'attention et la ferveur... O très pieuse Mère de Dieu. Etre Mère de Dieu, c'est la première dignité après celle d'être Dieu..., mais précisément pour qu'on ne croie pas que cette dignité la rende hautaine ou dure, on ajoute : très pieuse*<sup>29</sup>. »

Un peu plus tard, un bréviaire édité en 1551 à Paris pour les chartreux porte : *Sancta Maria Mater Dei, ora pro nobis peccatoribus. Amen*. Enfin, dans celui de 1562 (édité à Pavie (?), édition rarissime), on trouve l'Ave complet tel que nous l'avons<sup>30</sup>.

#### f) ENRICHISSEMENT PROGRESSIF DU CALENDRIER

Dès le début, quatre grandes solennités ont été célébrées : la *Nativité*, l'*Annonciation* (Annuntiatio Domini), la *Purification*, (Ypapanti Domini, lit-on sur le calendrier de Guigues), et enfin l'*Assomption*, fête patronale du diocèse de Grenoble et de la Grande Chartreuse et à laquelle l'Ordre a toujours donné plus d'éclat qu'aux autres.

En 1332, on *permet* à la Chartreuse de Saint-Omer, au diocèse d'Arras, de célébrer la fête de la *Conception* avec le rite solennel. L'année suivante, cette autorisation était étendue à tout l'Ordre.

Les cinq fêtes précédentes comportent chacune un sermon capitulaire; nombre relativement grand : le tiers des sermons inscrits annuellement au calendrier.

La solennité de la *Visitation* a été admise pendant le schisme, dès 1390, par les chartreux de l'obédience romaine qui, en 1393, après avoir confirmé son institution, l'enrichissaient d'une octave, manifestant l'espoir que la Vierge rendra à l'Ordre son unité. Ce n'est qu'en 1468 que fête et octave devinrent obligatoires, en fait, pour tout l'Ordre.

La solennité de la *Présentation*, maintenant fête de XII leçons simples, a été instituée en 1474; celle de la *Compassion*, en 1477, et fixée, en 1487, au samedi qui précède le dimanche des Rameaux.

Actuellement, quatre fêtes : Immaculée Conception, Nativité, Visitation et Assomption se célèbrent avec octaves festives et sont précédées, ou d'un jeûne, ou d'une « abstinence » au pain et à l'eau.

A ces fêtes ajoutons celles d'Anne et de Joachim. Actuellement fêtes de XII leçons simples, elles eurent jadis rang de solennités, la première de 1569 à 1917, la seconde de 1592 à 1597. La fête de saint Joseph conserve ce degré depuis son institution en 1567.

#### B. MARIE DANS LA VIE PRIVÉE DU CHARTREUX

##### a) VIE INTÉRIEURE

La vie intérieure, c'est moins quelque « chose » que quelqu'Un. C'est le Christ vivant en nous. Tout se ramène en fin de compte au mot de saint Paul : « Je vis, ou plutôt non, ce n'est plus moi, c'est le Christ qui vit en moi. » (Lettre aux chrétiens de Galatie, II, 20.) Se vouer, comme fait le chartreux, à la vie intérieure, c'est donc se donner, se livrer à quelqu'Un pour vivre en Lui et pour Lui, et non plus en soi et pour soi. A envisager ainsi les choses, la vie du *solitaire* perd tout danger d'*égocentrisme* intellectuel et d'*égoïsme* moral. Le seul moyen réalisateur de son idéal, c'est la charité totale. Seul l'amour divin, au degré que comporte la parfaite *virginité spirituelle*, opérera cette bienheureuse *sortie de soi*, condition pour que Dieu emplisse l'âme du contemplatif au point de lui permettre de déborder de Vie divine en d'autres âmes. Dieu a lié la *fécondité spirituelle* à cette virginité, et Marie a le secret de l'une et de l'autre. « Sans perdre la gloire de la virginité elle a répandu dans le monde Jésus, la lumière éternelle. » Ces mots de la préface mariale (qu'à l'instigation de saint Bruno, Urbain II aurait ajoutée aux neuf autres<sup>31</sup>),

<sup>26</sup> LE COUTEULX, *op. cit.*, t. III, p. 528.

<sup>27</sup> *Analecta J. Pont.*, t. XXI, col. 410.

<sup>28</sup> Ms. Archives Grande Chartreuse, chap. III, 854; D. AMAND, *op. cit.*, p. 315-316.

<sup>29</sup> *Op. omn.*, t. V, p. 269.

<sup>30</sup> Dom Amand DEGAND, *op. cit.*, p. 378.

<sup>31</sup> Elle présente, dans le texte cartusien, deux variantes, qui l'apparentent au texte des Sacramentaires des IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles, d'où Ménard a tiré la préface attribuée à saint Grégoire et que reproduit Migne (P. L. 78, 133). Le missel cartu-

sont tout un programme. Pour le réaliser, le chartreux trouve en Marie, idéalement Vierge et Mère, un modèle incomparable et une aide toute puissante.

Le R. P. Dom Innocent Le Masson, Général de l'Ordre de 1675 à 1703, a bien exprimé dans les lignes suivantes ce culte marial d'admiration et surtout d'imitation «... L'esprit refuit de produire des raisons qui prouvent la sublimité de la contemplation de la T. S. Vierge, et son application à Dieu, dont la connoissance et l'amour pratique font l'unique nécessaire... C'était une créature qui n'avoit rien d'humain et de terrestre que le corps; le péché n'avoit jamais eu d'entrée chez elle, n'y par origine, n'y par action; son âme avoit communiqué à son corps la pureté avec laquelle elle étoit sortie des mains de Dieu. C'était donc comme une flamme qui s'élevoit toujours vers le ciel, et qui ne tenoit à ce bas monde que comme le feu tient au bois, et jusqu'à ce que la matière qui le retient soit consumée. Son âme étoit remplie de grâce et son corps rempli de Dieu. Une âme en cet état, que Dieu occupoit entièrement, remplie de la connoissance, de l'amour et du goût de la suavité de Dieu, pouvoit-elle être retirée un moment de son attention et de son

sien porte : « *Virginis laudare... huic mundo lumen aeternum effudit...* » au lieu de : « *Virginis collaudare... lumen aeternum mundo effudit...* » qu'on lit dans le romain.

Pour l'origine de cette préface, voir le P. DE BYES, S. J. (P. L. 152, 365 à 372) et LE COUTEULX, *op. cit.*, t. I, p. 92. D'une longue étude de Dom Amand DEGAND sur la question (*op. cit.*, p. 35 à 50), on peut conclure ce qui suit :

1° Cette préface est antérieure de plusieurs siècles au pontificat d'Urbain II. Elle ne peut donc être ni son œuvre, ni celle de saint Bruno.

2° Celui-ci a proposé au Pape, qui résidait alors avec sa cour à Guastalla, de décréter, au concile de Plaisance, l'adjonction de cette Préface de la Vierge aux neuf autres préfaces déjà reçues. Cette réunion pré-conciliaire de 1095 n'est pas à confondre avec le concile de Guastalla (1106, d'après Mgr Duchesne).

3° C'est saint Bruno, enfin, qui en aurait allégé le texte par la suppression d'une digression un peu lourde où il est fait allusion aux Vierges. On lisait dans les anciens sacramentaires : « Et te in veneratione *sacrarum Virginum exultantibus animis laudare, benedicere et praedicare : Inter quas intemerata Dei genitrix Virgo Maria, cujus Assumptionis diem celebramus, gloriosa effulsit. Quae et Unigenitum tuum sancti Spiritus obumbratione concepit...* »

A l'appui de cette solution, en plus de la tradition de l'Ordre, on peut apporter deux témoins principaux :

1° Antoine Beuter, cité par SURIANUS (le commentateur de la Vie de saint Bruno écrite par Surius) et également par LE COUTEULX (t. I, p. 92). Ce chronologiste de Valeace, « antiquitatum mirus observator » comme dit Surianus, affirme dans son ouvrage « *De partibus et caeremoniis missae* », qu'il a trouvé « inter antiqua monumenta » que la Préface de la B. V. M. a été « composée » par un chartreux. Le Cousteulx eût préféré qu'on dit : « Un chartreux a conseillé à Urbain II de l'ajouter aux autres. » (P. DE BYES et LE COUTEULX, *loc. cit.*)

2° Le prêtre napolitain Camille Tutini (1600?-1667), qui écrit : « Brunone exorante in Placentino Concilio decernitur ut pro Terrae Sanctae recuperatione preces horariae ab universali Ecclesia B. Mariae recitarentur; atque ipse Praefationem *Et te in veneratione B. Mariae Virginis collaudare*, devote composuit. » (LE COUTEULX, *loc. cit.*)

application à l'unique nécessaire? En voyant ce que la grâce de Dieu a opéré en elle, honorons comme nous devons la vocation de Dieu, qui nous a appelés à la part de Marie... L'ange, dit saint Ambroise, l'a trouvée « *in penetralibus sine comite* », cela veut dire, non seulement seule, mais dans le lieu le plus retiré de sa maison, de peur que quelqu'un n'interrompît son application et son attention à Dieu. Les entretiens superflus sont autant importuns aux âmes élevées, comme l'étoit celle de Marie, que le bruit à ceux qui ont bien envie de dormir... Le silence est le compagnon inséparable de la solitude, mais la Sainte Vierge le gardoit en toutes occasions, ne parlant que lorsqu'il falloit parler... Sa salutation (à Élisabeth) fut courte, mais son Cantique fut long, car son cœur se dilatoit quand il étoit question de louer Dieu... Notre céleste Marie Mère de Dieu a joint à la solitude et au silence la vie cachée, d'une manière admirable. Où trouve-t-on qu'elle ait jamais rien fait qui tendît à la distinguer des autres, à luy attirer de l'estime, ou à faire voir qu'il y avoit quelque chose de grand caché en elle?... Que l'âme est heureuse qui s'étudie à se cacher comme Marie et qui provoque ainsi Dieu à la regarder des yeux de sa complaisance<sup>32</sup>... »

Ensuite, Dom Innocent Le Masson paraphrase ces passages du Cantique des Cantiques : *Qui est celle-là qui monte dans le désert comme une petite fumée de myrrhe et d'encens et de toutes les poudres de senteur... qui monte par le désert comblée de délices et appuyée sur son Bien-Aimé?* (III, 6; VIII, 5). Il écrit : « Remarquez que c'est du désert qu'on voit monter en triomphe la céleste Marie; ce qui nous fait connoître que le monde a toujours été un désert pour elle jusqu'à la mort, et que ny le triomphe, ny les trophées de la résurrection de son Fils... n'ont été capables de la retirer de son désert, de sa vie cachée, humble, modeste, séparée du commerce du monde, où elle ne vivoit que de la contemplation des choses divines, ou, pour mieux dire, elle ne vivoit point, mais c'étoit Dieu qui vivoit dans elle. »

Et le Révérend Père termine par ces réflexions marquées au coin du réalisme pratique de sa spiritualité : « Joignons à l'admiration des anges et des âmes bienheureuses, nos soupirs et nos désirs de voir un jour cette admirable Reine du ciel dans sa gloire. Mais appliquons-nous à considérer ce qui nous regarde et ce que nous avons à faire pour y parvenir. Disons-luy ces paroles du Cantique : *Tirez-nous après vous* ; mais proposons-nous en même temps de remettre en pratique les paroles qui suivent : *Nous courrons après l'odeur de vos parfums*, c'est-à-dire nous imiterons les exemples de votre vie... Les règles de notre profession, et l'esprit de notre Institut nous

<sup>32</sup> « *Direction et sujets de méditation pour les retraites...* », par Dom Innocent LE MASSON, éd. Montreuil-sur-Mer, imprim. N.-D.-des-Prés, 1890, chapitre deuxième : Sur la manière de vaquer à l'unique nécessaire à l'exemple de la Très Sainte Vierge.



y engageant, et ils nous en fournissent les moyens les plus convenables. N'y sommes-nous point appelés, reçus et instruits pour vaquer aux exercices de Marie? Mais bien plus nous pouvons dire que la vie de la T. S. Mère de Dieu est le modèle sur lequel saint Bruno a formé les règles de la nôtre...

» Hé, de quoi nous servirait notre retraite, si nous y laissons occuper nos esprits des désirs et des pensées des choses du monde? Ce serait être de corps sur le chemin de la terre promise, et être de cœur en Egypte. L'âme ne peut jouir d'aucun repos ni d'aucun contentement, se trouvant entre deux choses si opposées l'une de l'autre...

» Demandez et espérez d'elle les secours de sa singulière protection, pour jouir avec Marie de ce que possède Marie, qui ne lui sera jamais ôté. »

Une caractéristique de leur culte *marial* a été, et est encore pour beaucoup de chartreux, non seulement de vivre ainsi du Christ comme Marie, mais encore de s'identifier à Jésus vivant en Marie. Il n'y a pas de dépendance ni d'esclavage comparable à celui tout inconscient de l'enfant dans le sein de sa mère. Jésus-Christ seul a voulu se réduire à cette dépendance par amour pour sa Mère. Vivre en Marie c'est donc par l'imitation, ou mieux encore par « identification mystique », rejoindre le Christ sur le plan de cette dépendance. C'est ainsi que des chartreux, comme Jean Gerecht († 1539), Léon Le Vasseur († 1693) et tant d'autres, ont pratiqué, du moins quant à l'esprit, le saint esclavage que saint Louis-Marie Grignon de Montfort devait populariser. « O très pieuse Mère de Dieu, disait Dom Jean, rendez-moi entièrement conforme au bon plaisir de votre Fils, afin que je sois tout vôtre, et vous toute mienne : ut et ego totus tuus sim, et tu tota mea! »<sup>33</sup>.

#### b) VIE CACHÉE DE LA CELLULE : CULTES D'IMITATION

Deux pièces, plus un atelier ou un bûcher, composent l'habitation proprement dite du chartreux. La première chambre, dotée d'une cheminée, était celle où jadis il se tenait ordinairement. Il s'y livrait à des travaux de copie ou d'enluminure. Il y faisait aussi sa rustique cuisine les jours où il n'allait pas manger en compagnie de ses frères au réfectoire. En 1250, on décida que le solitaire ne cuisinerait plus qu'une fois le mois et serait servi les autres jours en cellule. En 1276 on abrogea définitivement ladite coutume. Dès lors, cette chambre perdit quelque peu de son utilité pratique, et l'usage s'introduisit de la consacrer à Marie. On y mit un oratoire, ou un

<sup>33</sup> *Op. omn.*, t. V, p. 269. Ces expressions de Dom Jean font penser à celles par lesquelles les « esclaves de Marie » renouvellent brièvement leur consécration : « Tuus totus sum ego, et omnia tua mea sunt, etc. »

petit autel, surmonté de son image. On y saluait la Vierge; on y invitait même un confrère ou, extraordinairement, un visiteur étranger, dûment autorisés à entrer, à y réciter ensemble un *Ave Maria*...

Au début du 1<sup>er</sup> des *Livres des Expériences* du célèbre Dom Dominique de Trèves, écrit au milieu du xv<sup>e</sup> siècle, cette scène est peinte sur le vif. Un jeune religieux se présente à la porte de la cellule d'un ancien et lui dit : « Benedicite » (bénissez-moi). Le vieillard répond : « Dominus (que le Seigneur le fasse); allons à l'oratoire selon la coutume et disons l'Ave Maria »<sup>34</sup>.

Un jour Dominique vit entrer dans sa cellule l'archevêque de Trèves, Othon de Ziegenheim, récemment décédé (1430), et qui l'avait fort aimé et souvent visité. Craignant d'être l'objet d'illusions diaboliques il se promet, s'il revenait, de l'entraîner à l'oratoire. L'archevêque revint et alla de lui-même réciter son Ave. Alors Dominique ne craignit plus d'être le jouet de l'Enfer<sup>35</sup>.

Voici, à propos de la même coutume, ce qu'écrivait vers le premier tiers du xvi<sup>e</sup> siècle Dom Jean Gerecht, comme vicaire de Cologne ou prieur de Cantave, à un jeune postulant. « Entrant en cellule, arrête-toi un instant près de l'image de Marie placée comme une gardienne près de la porte. Si, étant pressé, tu dois entrer tout de suite, tout en tournant la clef dans la serrure prie Marie qu'elle t'adopte, te tienne et te possède comme un fils. Entré dans la cellule, avant tout, agenouille-toi pour prier. Offrant à la Bienheureuse Vierge la salutation, demande-lui, etc. » Il écrivait de même à Dom Henri de Wesel, novice à Cantave : « Chaque fois que tu rentres

<sup>34</sup> *Libri experientiarum duo cum libello humilis confessionis*, ms. de la Grande Chartreuse, p. 3. C'est la copie manuscrite, faite à la Chartreuse de Bosserville en 1869, d'un exemplaire manuscrit du xv<sup>e</sup> siècle de la Bibliothèque de Trèves, Il provient de la Chartreuse de St-Alban, près Trèves.

L'ouvrage a été composé par Dominique. Il comprend deux livres. Le premier, commencé vers 1440, contient le récit de 43 expériences faisant l'objet d'autant de « *Narrationes* ». Le second, écrit environ 10 ans après, fut achevé vers 1458. Il renferme 38 « *Collationes* » ou conférences. L'un et l'autre sont composés sous forme de dialogue entre un jeune religieux (junior) et un autre plus ancien (senior) qui lui raconte la vie d'un certain Rupert (qui n'est autre que Dominique lui-même). Le pseudonyme a été suggéré à l'auteur par le proverbe ainsi exprimé de son temps : « *Experto crede Ruperto.* » (*Ibid.*, Lib. I<sup>er</sup>, *Narratio prima*, p. 2 et 6.)

Il existe, à notre connaissance, trois copies de cet écrit :

— La première, déjà signalée plus haut, sur parchemin, se trouvait encore au début du xx<sup>e</sup> siècle à la Bibliothèque de la ville de Trèves sous la cote 751. On la dit de 1431, date certainement erronée.

— Une autre, sur papier, est de 1651. On la conserve au Grand Séminaire de Trèves sous la cote IV, 7.

— Une troisième est à la Chartreuse de La Valsainte (Suisse), provenant de celle de Buxheim. Il y manque un volume.

« Une traduction de ce livre fut faite par le V. P. feu D. Callixte CORTADE, et il y en a une copie à la Grande Chartreuse », a écrit D. Stanislas AUTORE (24 mai 1904), à propos de l'autobiographie composée en latin par Dominique.

<sup>35</sup> *Liber Experientiarum primus (Narratio 26<sup>a</sup>)*, p. 158.

dans ta cellule, *avant toute autre chose* salue humblement et à genoux la Bienheureuse Marie. Aie-la pour Mère et confie-toi à elle...<sup>36</sup> » La publication de ces lettres n'a pu qu'universaliser cette pratique dans l'Ordre, comme celle de son *Enchiridion Militiae Christianae*, de bonne heure traduit en français, l'a popularisée dans le monde. « C'est à lui, écrit Dom Benedetto Tromby, vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, que l'on attribue la pieuse pratique, si répandue maintenant dans les communautés religieuses et *parmi les personnes pieuses*, de saluer la Sainte Vierge par un *Ave Maria*, chaque fois que l'on entre dans sa cellule ou dans sa chambre<sup>37</sup>. » C'est cette coutume qui a valu, à la première pièce de l'habitation du chartreux, le nom d' « Ave Maria ».

Dans la seconde chambre le moine a une stalle comme à l'Église, ainsi que son réfectoire et son lit. Là, en principe, il n'y a que ses supérieurs qui se permettent d'entrer; c'est son « sanctuaire d'oraison ». Il y récite ses Heures de *Beata*, entre autres ses Matines de la Vierge, prémices de sa journée, tout imprégnées du mystère de l'Incarnation. Quelle consolation pour lui de lire à son oratoire intime, seul en apparence, dans le silence profond de la nuit, le récit évangélique de l'Annonce faite à la Vierge! Il se trouve, comme elle était alors, *in penetralibus sine comite*. « Nous avons choisi le temps de la nuit, écrivait au XVII<sup>e</sup> siècle Dom Bonaventure d'Argonne, pour adorer les merveilles de ce mystère, pour nous faire ressouvenir qu'il s'est accompli, comme on croit, dans un pareil temps... Nous nous en acquittons en secret et en particulier pour le respect que nous portons à la retraite où étoit la Vierge quand l'Ange la salua Mère de Dieu<sup>38</sup>. » C'est dans la récitation silencieuse de l'Office de *Beata* (où il redit chaque jour le psaume 118, long poème en l'honneur des enseignements et des volontés du Seigneur) que le fils de saint Bruno apprend chaque jour à mieux faire de sa vie un « Fiat »... Fiat humble et caché dans le silence de la solitude... Fiat virginal qui communique à celui de l'Immaculée... Fiat fécond qui concourt à prolonger dans les âmes l'Incarnation du Verbe... Fiat rédempteur d'un holocauste parfait offert au Père pour le salut du monde.

<sup>36</sup> *Op. omn.*, t. IV, p. 100 et 108.

<sup>37</sup> Voir tome X ad an. 1539 : *Storia critico-cronologica-diplomatica del Patriarca s. Brunone e del suo Ordine Cartusiano*, 10 vol., in-4<sup>o</sup>, Naples, 1773-1779. Cet auteur cite également le témoignage du P. Marchèse (*Diar. Dominic.*, ad diem X mensis Maii) et le P. Pinamonti (*Obseq. B<sup>ae</sup> M<sup>ae</sup>, in die Sabbathi*, p. 359). La citation de Tromby est donnée également dans l'ouvrage de Dom Cyprien BOUTRAIS, *Lansperge le chartreux et la dévotion au Sacré-Cœur*, p. 21, Grenoble, 1878, chez Aug. Côte.

<sup>38</sup> Dom Amand DEGAND, *op. cit.*, p. 57. Dom Bonaventure d'ARGONNE : *Explication de l'Office divin*, L. I, c. 2, du ms. C. V. 992 de la Grande Chartreuse.

c) VIE D'ÉTUDE ET DE CONTEMPLATION :  
DOCTRINE MARIALE

Le plus complet des écrivains de l'Ordre au point de vue mariologique, est Dom Denys de Lewis. Né en 1402, à Rickel (Limbourg belge), il mourut en 1471 à la chartreuse de Ruremonde, où il était entré en 1423<sup>39</sup>. Il est communément appelé Denys-le-Chartreux.

Avec grande clarté et précision, il fixe tous les traits de la physiologie de Marie, toutes les grandes lignes de son rôle exceptionnel. Dans sa dignité en quelque sorte infinie de « Mère de Dieu », il voit la source de sa plénitude de grâce et de vertu, le principe, tant de l'opposition irréductible avec le serpent, que du rôle essentiel de la nouvelle Eve, étroitement associée au nouvel Adam réparateur.

Fondée sur de semblables prémices, la grande thèse de l'Immaculée Conception s'impose d'elle-même. C'est le corollaire de la doctrine mariale de Denys, la conséquence logique de toute sa Christologie.

Dans l'Encyclique *Ad diem illum*, pour le cinquantième du dogme défini en 1854, le saint pape Pie X citait son témoignage. Deux mois plus tard, il daignait adresser au R. P. Général quelques lignes autographes. Il y accordait ses plus affectueuses Bénédictions Apostoliques aux « Frères du très pieux et très docte Denys qui a écrit : Nous aurions horreur d'affirmer, que Celle qui devait écraser la tête du serpent fut jamais broyée par lui (quandoque ab eo contritam), et que la future Mère du Seigneur ait été fille du diable. » La signature porte : Du Palais du Vatican, 5 avril 1904.

Outre le texte de Denys, que rappelle le Pape et qui est tiré de son Commentaire des Sentences de Pierre Lombard<sup>40</sup>, il s'en trouve d'autres d'égale valeur dans deux ouvrages qu'il a consacrés à la Vierge<sup>41</sup>.

En dehors de l'Immaculée Conception, Dom Denys serait à consulter particulièrement sur trois questions :

La première, peu importante pour la Foi, pouvait intéresser notre chartreux souvent ravi en extase (on l'appelle communément le Docteur extatique). Elle se rapporte à la *Scientia beata* de la Vierge.

<sup>39</sup> L'œuvre mariologique de Denys a été analysée par Dom Bernard NEYRAND prieur de la Chartreuse de Parkminster, dans son ouvrage ms. : *L'Immaculée Conception et les chartreux* (composé pour le Congrès marial de Rome de 1904), p. 685 à 741.

<sup>40</sup> In-III<sup>o</sup> Sent., Dist. 3, quest. 1 : *Op. omn. Dionysii*, t. XXIII, p. 98 A; Tournai, 1904.

<sup>41</sup> *De praeconio et dignitate Mariae* : *Op. omn.*, t. XXXV, livre II, art. 13, p. 486. *De dignitate et laudibus B. V. Mariae* : *Op. omn.*, t. XXXVI, livre I, art. 7, p. 26.

Marie a-t-elle joui transitoirement de la vision directe de Dieu ici-bas <sup>42</sup>? Sa réponse est affirmative. Voir *Maria*, t. I, p. 150 et notes 9, 11, 13, 16, 18.

La seconde question est relative à l'Assomption <sup>43</sup>.

La troisième est celle de sa médiation de grâces. Commentant l'*Ave maris stella*, Denys écrit au sujet du *Solve vincla reis* : « Ceci et ce qui suit, la très pieuse et toute puissante Souveraine l'opère, non comme cause efficiente principale, mais comme médiatrice et cause coopérante d'ordre instrumental <sup>44</sup>. Et cela plus excellemment que les autres saints ou saintes, étant donné que la royauté de miséricorde lui a été confiée. Elle a ce titre de Reine de la miséricorde, de Mère de la grâce et du salut, comme ayant reçu, par prérogative et par droit de *maternité divine*, une sous-procuration en ces choses, *tout comme le Christ en sa nature humaine par rapport aux effets des sacrements*... Dieu veut que nous n'ayons rien qui ne passe par les mains de Marie ». Dans son commentaire sur l'hymne *Memento salutis auctor*, il montre Marie constituée « Mère de la grâce » en vertu d'un privilège spécial, pour obtenir, procurer et donner la grâce [sanctifiante] dont Dieu seul est cause efficiente <sup>45</sup>.

Autres Chartreux défenseurs de l'Immaculée Conception :

Dom Henri von dem Birbaum, dit de Piro (du Poirier), né en 1403, est mort, âgé de 70 ans, à la Chartreuse de Cologne, sa ville natale. Il étudia aux Universités de Paris et de Cologne. Recteur ensuite de l'Université de Louvain, puis doyen de celle de Cologne, il devint chartreux en 1435. « Ce grand dévôt de Marie (*eximius cultor B.V.M.*), propagea son culte par la voix, la plume et l'action », écrit de lui Le Vasseur <sup>46</sup>. Bostius, Hartzheim S.J., Maracci et Roskovany lui attribuent une *Défense pour l'Immaculée Conception de la Bienheureuse Vierge* où, « comme un Achille invincible, il défendit de toute la force dont son amour était capable, la sainteté *originelle* de la toujours immaculée Marie, reine des Cieux ». L'ouvrage ne nous est pas parvenu. (Il ne faut pas confondre ce chartreux avec un autre Henri de Piro, son parent, chanoine lui aussi de Saint-Paul de Liège et supérieur de Saint-Cunibert de Cologne († 1439).

Dom Jean Hagen, de Indagine († 1475), profès de la Chartreuse d'Erfurt en 1440, successivement prieur des Chartreuses de Stettin, d'Eisenach, de Francfort et d'Erfurt, mérite ici une mention spéciale. Sur les 492 traités qu'il a composés, il en reste environ 50, dont un seul imprimé. Un volume entier de sermons sur la T. S.

<sup>42</sup> *Op. cit.*, t. XXXV, l. 2, art. 18 et 19 et t. XXXVI, l. 2, art. 12 et 13.

<sup>43</sup> *Op. cit.*, t. XXXV, p. 566 et sq.; t. XXXVI, p. 150 et sq.

<sup>44</sup> « (*Ut causa*) *instrumentaliter et procuratorie ac mediatorie cooperativa*. » *Op. cit.*, t. XXXV, p. 84

<sup>45</sup> *Ibid.*, p. 91, C.

<sup>46</sup> *Op. cit.*, t. I, p. 203. Éloge qu'on trouve également dans une petite chronique ms. de Trèves, A-5, 242, a, p. 7, des archives de la Grande Chartreuse.

Vierge n'a pas été retrouvé. Il nous reste heureusement un sermon de lui à la suite de son commentaire sur les Proverbes, et deux autres après celui sur les 12 Petits Prophètes. Ils traitent tous les trois de l'Immaculée Conception et paraissent intéressants pour l'histoire de la pensée théologique <sup>47</sup>. Ils montrent que ce qu'on entendait célébrer alors, le 8 décembre, était, non seulement l'*infusion* de la grâce sanctifiante dans l'âme de Marie au premier instant de son *animation* ou de sa Conception *achevée*, mais encore la sainteté *primordiale* de son corps, gage de « *sainteté originelle* » pour l'âme qui doit l'informer. Conception active, conception passive, conception commencée aussi bien qu'achevée, tout lui paraissait saint et digne d'être fêté.

Dom Guillaume IV Biebuyck (Bibaucius), docteur de Louvain, ministre général de 1521 à 1535, commençait tous ses sermons en demandant à ses religieux, après l'exorde, un Ave Maria, sauf lorsqu'il prêchait sur le Saint-Esprit, auquel cas il faisait réciter le *Veni Sancte*. Il ne méritait donc pas le reproche d'Erasmus <sup>48</sup>. On a de lui 15 sermons sur la Vierge publiés à Anvers en 1654. Son sermon unique pour le 8 décembre mériterait ici une longue citation que nous omettons à regret, *breviandi causa*.

Dom Jean Gerecht, le pieux « Lanspergius », a particulièrement bien mérité de la Mère de Dieu. Il lui a fait honneur doublement : par sa vie non moins que par ses écrits. Les annales de la Chartreuse de Cologne relatent qu'à l'heure même de sa mort, une « sainte », Marie d'Osterwick, eut révélation de son entrée au ciel <sup>49</sup>.

On lit dans ses œuvres : « Il convenait que le plus beau parmi les fils des hommes eût pour mère la plus belle des filles des hommes, *tota pulchra, tota immaculata* <sup>50</sup>. » « Celui qui a façonné l'aurore et le soleil vous a faite plus pure encore. Il vous a réalisée dans le temps telle qu'il vous a choisie et voulu avoir dans son éternité... » « O Vierge très souverainement pure, plus proche du Christ que personne, *entre tous seule immaculée, seule préservée* du péché... » (*ibid.*). La délicatesse de son culte pour l'Immaculée ne doit pas nous faire oublier qu'il demeure sans rival dans les témoignages de sa piété filiale envers la Mère des Douleurs. Sur ce point, il faut lire la conclusion du V<sup>e</sup> et dernier tome de ses Œuvres complètes <sup>51</sup>.

<sup>47</sup> Archives de la Chartreuse de Parkminster : D. 162, f<sup>o</sup> 300 v-304 v; D. 172, p. 390-403 et p. 404-410. L'autobiographie de Jean Hagen est dans LE VASSEUR, *op. cit.*, t. I, p. 463-496.

<sup>48</sup> Dans son *Ecclesiastes*, l. 2, opp. an. 1535; voir *Analecta J. P.*, t. XXI, col. 413. Il souhaitait que l'invocation variât suivant l'objet du sermon.

<sup>49</sup> Ms. A-5, 65 d, p. 151, des Archives de la Grande Chartreuse. C'était le 11 août 1539. Marie habitait un couvent de la ville d'Osterwick.

<sup>50</sup> *Op. omn.*, t. III, p. 503.

<sup>51</sup> *Threni de Compassione et planctu piissimae V. M.*, p. 333 à 387.

LES DÉVOTIONS MARIALES

Autre chose la dévotion, autre chose les dévotions. Celle-là est purement intérieure et a pour norme la charité; celles-ci comportent un élément sensible et ont pour règle la prudence. La dévotion mariale des chartreux, en tant qu'elle s'identifie matériellement avec la dévotion pure et simple, consiste, comme on l'a dit plus haut, à vivre, sous le signe de Marie, leur incorporation au Christ. Ce n'est alors qu'une forme spéciale donnée au « *Vivo, jam non ego, vivit vero in me Christus...* » de saint Paul. Leur but, en s'identifiant de plus en plus au Christ, sera de devenir non pas tant fils adoptifs de Marie, que son Fils, par grâce et incorporation; de n'avoir tous qu'un cœur avec Lui pour aimer Marie, et de n'être, en Jésus et avec Jésus, qu'un unique objet des tendres complaisances de la Vierge.

Les dévotions mariales sont des marques, des témoignages spéciaux de tendresse filiale envers Marie. En tant qu'elles leur rappellent leur Mère, et comme exercice pratique de son amour, elles ne peuvent que provoquer et augmenter en eux cet amour qui en est le principe et la fin.

Nous distinguerons ici, pour plus de clarté, les dévotions de l'Ordre accréditées par les Chapitres généraux (messe de *Beata*, Ave Maria, Angelus), des dévotions propres à certains monastères ou à certains chartreux (Psautier de Marie d'Henri de Kalcar, Rosaire de Dominique de Trèves).

I. DÉVOTIONS D'ORDRE

1° MESSES VOTIVES DE LA T. S. VIERGE

Les Chapitres généraux ont pris de bonne heure l'habitude de prescrire des messes de la Sainte Vierge en diverses circonstances :

α) *Pendant les Chapitres Généraux.* — Ainsi dans les statuts de Jancelin (1222) il est décidé que, le second jour des assises capitulaires annuelles, une messe de *Beata* sera chantée en présence de tous les Pères capitulants.

β) *Aux époques de calamité.* — Les Chapitres Généraux des Chartreux de l'obédience d'Avignon de 1406 et de 1409, ainsi que celui de l'obédience romaine réuni en 1409 à Seitz (Autriche), décrètent la célébration, par tous les moines prêtres, d'une messe de *Beata* pour l'extinction du schisme dans l'Église<sup>53</sup>. En 1410, l'unité ayant été

<sup>53</sup> Voir D. Amand DEGAND, *op. cit.*, p. 236. Pour celle du Chapitre Général réuni à la Grande Chartreuse, voir également LE COUTEULX, t. VII, p. 236.

reconstituée par la nomination du prieur de Paris, Jean de Griffenberg, comme Général unique, le Chapitre général demanda à tous les célébrants une messe de *Beata* pour le nouvel élu.

γ) *Comme suffrage.* — Le Chapitre de 1270 ordonne une messe hebdomadaire de la Sainte Vierge, dans chacune des 50 maisons d'alors, pendant la croisade de Tunis. D'autres Chapitres en 1293, 1297, 1307, 1311, 1318, etc., prescrivent une messe de *Beata* pour des personnes recommandées; ou pour le bien spirituel des Maisons de l'Ordre, comme en 1341. En 1356, le Chapitre Général prescrit à chaque religieux prêtre une messe de *Beata* pour le prieur de la Grande Chartreuse, Ministre Général de l'Ordre<sup>54</sup>. Ce tribut de reconnaissance et de piété filiale dont, aujourd'hui encore, chaque célébrant s'acquitte annuellement, peut donc, lui aussi, se prévaloir d'une lointaine origine.

δ) *En témoignage de reconnaissance.* — C'est ce que fit le R. P. Dom Jérôme Marchant qui, en plus d'une messe de l'Assomption « par tout l'Ordre », accordée en 1593 au prieur de Pavie, gratifiait d'une messe de *Beata*, également « par tout l'Ordre », chacun des moines de cette Chartreuse, désignés nommément. Ils avaient voulu, non seulement couvrir tous les frais du Chapitre Général tenu dans leur Maison, mais encore aider à la reconstruction de la Grande Chartreuse incendiée pour la sixième fois<sup>54</sup>.

Cet octroi de messes de *Beata* à certains en raison des services rendus à l'Ordre — ou de leur ancienneté (Antiquiores Ordinis) — est assez fréquent. Il s'entend de messes de la Sainte Vierge à acquitter seulement après la mort des bénéficiaires.

2° MULTIPLICATION DES SALUTATIONS ANGÉLIQUES

C'est vers la fin du priorat de Dom Jancelin († 1233) qu'on trouve la première mention officielle de l'*Ave Maria* : une ordonnance du Chapitre Général exhortait les prieurs à l'apprendre aux novices convers, en plus du Pater et du Credo seuls enseignés jusque là<sup>55</sup>.

α) *Introduction des Ave à titre de suffrages transitoires.* — Le premier document qui en prescrit la récitation est la Charte du

<sup>53</sup> LE COUTEULX, *op. cit.*, t. V, p. 561; t. VII, p. 266. DEGAND, *op. cit.*, p. 132, 133.

<sup>54</sup> LE VASSEUR, *op. cit.*, t. III, p. 399.

<sup>55</sup> LE COUTEULX, *op. cit.*, t. III, p. 254. Les renseignements qui suivent répondront à la demande du P. Mézard, O.P. : « Que les Chartreux, les Cisterciens, les Prémontrés, les Franciscains nous disent quelle part leurs ancêtres ont faite à l'*Ave* et à la récitation multiple de l'*Ave*. Et ainsi, on arrivera à constituer une histoire des origines du Rosaire moins sujette à contestations. » *Etudes sur les origines du Rosaire*, p. X. Cf. *Ami du Clergé*, 1913, p. 522.

Chapitre Général de 1285. Elle enjoint aux convers de réciter après Laudes 3 Pater et 3 Ave pour la réconciliation de Béatrice de Savoie et d'Humbert de la Tour, pendant que les moines psalmodieront à la même intention.

En 1334, aux convers, on demande 100 Pater et 100 Ave; en 1347, 100 Pater sans mention d'Ave; en 1350, 100 Pater et 100 Ave à diverses intentions; en 1373, le Chapitre Général prescrit 3 Ave Maria pour un prieur, sans mention de Pater (Degand, *op. cit.*, p. 196); en 1396, pour la croisade, 50 Pater et Ave (Le Couteulx, t. VII, p. 2).

Au cours de 1409, époque du grand schisme, le Chapitre des Urbanistes leur demande de réciter 50 Pater et 50 Ave pour l'unité de l'Ordre. Celui de l'autre obédience, 150 Pater et 150 Ave pour l'unité et la réforme de l'Église. L'année suivante, pour le Général unique des deux obédiences réunies, les Frères ont à dire 30 Pater et 30 Ave.

En 1423, à l'occasion du jubilé célébré à Rome conformément à la décision d'Urbain VI, le pape Martin V accorde, par une bulle spéciale, à l'Ordre des Chartreux, de pouvoir gagner l'indulgence plénière à des conditions que publie le Chapitre Général de cette année-là : les Frères et les Religieuses étaient tenus, en plus des 30 visites prescrites aux autels, de réciter dans l'année trente fois 60 Pater et trente fois 60 Ave Maria.

En 1432, pour le Concile de Bâle, les célébrants sont tenus à une messe, les laïcs à 10 Pater et 10 Ave par semaine.

En 1456, pour encourager les chartreux à prier pour la victoire sur les Turcs qui assiégeaient Belgrade, le Pape leur accorde de grandes indulgences à certaines conditions qui, pour les illettrés, se réduisaient à réciter, dans un certain laps de temps, 7 fois 25 Pater et 7 fois 25 Ave.

En 1542, on oblige tous les non-célébrants à dire 3 Pater et 3 Ave pour les maisons d'Allemagne supérieure et les fidèles de Hongrie et d'Autriche menacés par les Turcs.

En 1561, pour le Concile de Trente, on prescrit aux célébrants deux messes par semaine; aux laïcs 25 Pater et 25 Ave.

En 1574, même chose pour la paix, mais par mois.

Donc, sauf l'exception de 1373, jamais le Chapitre Général n'a prescrit des Ave sans un nombre égal de Pater.

β) *Introduction de l'Ave dans l'Office canonial des moines.* — En 1589, le Chapitre décide que, dans l'Office canonial des moines, chaque Pater récité en silence, soit en privé, soit au chœur, sera désormais accompagné d'un Ave. Pratique toujours en vigueur.

γ) *Introduction des Ave dans les Offices des convers.* — Jusqu'au

début du xv<sup>e</sup> siècle, l'Office canonial des convers et leurs offices des défunts<sup>56</sup>, n'ont consisté que dans un nombre déterminé d'Oraisons dominicales, auxquelles s'ajoutaient, pour l'Office canonial, quelques « Deus in adjutorium » et des « Gloria Patri ».

Pour l'introduction des Ave dans ces offices, nous choisissons un cas typique : celui des Tricenaires *communs* accordés chaque année par la *Charte* du Chapitre Général, soit aux membres défunts de l'Ordre, soit à des étrangers, morts dans l'année. (Ils consistent en trente messes de *Requiem* consécutives acquittées par la communauté.)

Les « *Antiqua Statuta* » de 1368 avaient fixé aux convers, pour chacun des tricénaires communs, 150 Pater.

Le Chapitre de 1412, tout en maintenant ce nombre pour les tricénaires accordés aux défunts de l'Ordre, réduisit à 50 Pater ceux accordés à des étrangers; ce qui fut confirmé en 1413, mais modifié l'année suivante. Le Chapitre de 1414, en effet, tempéra cette réduction de deux tiers, que plusieurs durent trouver excessive, en décidant qu'aux 50 Pater, ON AJOUTERAIT 50 AVE MARIA. L'époque où fut faite cette adjonction nous suggère l'hypothèse très vraisemblable qu'elle serait due à Dom Adolphe d'Essen, alors (1409-1415) prieur de Trèves (à ce titre, présent à ce Chapitre de 1414) et, avec D. Dominique, grand apôtre du Rosaire de 50 Ave sans inclusion de Pater (Voir plus loin, p. 657 et suiv.). Cette introduction dans un office des morts d'un pseudo-rosaire, à la mode d'alors en pays rhénan, fut confirmée en 1417 et incluse dans le « Troisième recueil de Statuts » publié en 1509.

Par inadvertance, sans doute, ladite adjonction ne fut pas insérée dans la « Nouvelle Collection des Statuts » de 1581. Elle se trouva par le fait même annulée; mais en droit seulement, car les convers continuèrent à réciter les 50 Ave comme auparavant.

En 1597, la récitation de ces Ave redevint obligatoire, le Chapitre Général ayant prescrit que dans *tout* office (aussi bien l'Office canonial des moines et des convers, que leurs Offices *de Beata* et des morts) tout Pater — sauf celui récité à haute voix au chœur par les moines — devait s'accompagner d'un Ave.

Cette nouvelle réglementation, du moins pour ce qui concerne les Offices des morts des convers, fut également éphémère par suite de sa non-insertion, en 1688, dans la réédition de la « Nouvelle

<sup>56</sup> L'Office *de Beata* n'est pas mentionné, parce qu'il n'est devenu obligatoire qu'à partir de 1581 pour les convers, qui, jusqu'à cette date, n'étaient tenus à rien, en raison du silence des Statuts à ce sujet (cf. Chap. Gén. de 1422). Depuis 1581, cet Office fait partie du corps de la législation cartusienne, et l'Ave y figure à côté de chacun des Pater qui le composent (cf. *Nova Collectio Statutorum* de 1581, rééditée en 1688, 1736, 1879, Tertia Pars, cap. I, n<sup>os</sup> 7 à 13, ou les *Statuta Ord. Cart.* de 1924, Pars Secunda, cap. I, n<sup>os</sup> 6 à 12).

Collection des Statuts ». Mais cette fois encore, en l'absence de toute obligation *statutaire*, la récitation des Ave se maintint, soutenue par la seule dévotion des convers pour la T. S. Vierge, dévotion que le respect des « Anciens » leur a toujours fait considérer comme un héritage de famille.

Rappelée en 1875, l'obligation faite aux convers d'un Ave après tout Pater cessa de nouveau d'exister *en droit* en raison du silence des Statuts de 1880. Ceux de 1924 ont enfin codifié l'usage séculaire <sup>57</sup>.

8) *Le Psautier de Marie et le Rosaire n'ont jamais été prescrits.* — Jamais, dans aucun cas, il n'a été prescrit de Psautiers de Marie ni de Rosaire. Il n'est fait mention qu'une seule fois du Psautier de Marie en un document officiel. C'est dans la Charte du Chapitre Général de 1374. En récompense de ses services, ou pour une autre raison, on avait accordé de son vivant à un religieux profès de la Chartreuse de Bourg-Fontaine, diocèse de Soissons, nommé Raynaud Deschenilles, un « monachat dans tout l'Ordre ». En sorte qu'à sa mort chaque prêtre devait dire six messes ou deux Psautiers, et chaque convers, 300 Pater, dont la moitié avec *Veniam*, c'est-à-dire en s'agenouillant pour baiser, soit la terre, soit l'oratoire, au début des Pater. Mais ce religieux, dont la charité n'avait d'égale que sa confiance et sa dévotion envers Marie, renonça en partie à ces bénéfices onéreux pour ses frères, demandant seulement que les prêtres célèbrent deux messes de *Beata* à son décès, et que les autres disent trois Psautiers de la Vierge avec *Veniam* à chaque Ave. Après son

<sup>57</sup> Même « stabilité dans les usages » quant au port du chapelet à 6 dizaines à la ceinture pour tous les Profès de l'Ordre, moines et convers. Il ne figure dans aucun texte officiel, pas même au chapitre des Statuts relatif à l'habillement du chartreux. La *Nova Collectio Statutorum* de 1581 se contente de recommander aux convers de tenir leur « rosaire » en mains quand ils assistent à l'Office des Moines, pour y compter les Pater et Ave de leurs offices : « Quotiescumque autem Conversi audiunt Divinum Officium in domo superiori, Monachos imitentur quoad regulares caeremonias; suas tamen Orationes Dominicas interim persolvant. Nec ipsi, nec Donati in Ecclesia ullo tempore libros teneant, nec in eis legant; sed Rosarium in manibus habeant, et ibi sua debita persolvant. » (*Op. cit.*, cap. I, n° 6.)

Les plus anciennes représentations de chartreux portant leur chapelet à la ceinture sont : une gravure du *Nouveau Psautier (marial) de Mitzschewitz* imprimé en 1492 aux frais de l'empereur Maximilien pour Frédéric III; le Graduel cartusien de 1578; le bréviaire de 1587; la fresque de Poccetti peinte au plafond de l'église de la Chartreuse de Florence en 1595, et une autre fresque du même monastère, achevée en 1592. La première représente (avec un bel anachronisme) le R. P. Dom Basile († 1173), la seconde, une moniale; l'un et l'autre ayant le chapelet à la ceinture. Un ancien usage, toujours en vigueur, veut que les Religieux, aussitôt après leur profession, aillent recevoir de la main du prieur le chapelet de 6 dizaines qu'ils porteront à leur ceinture. L'absence de toute autre intervention de l'autorité est très conforme aux anciens usages monastiques et à la discrétion cartusienne en matière de législation.

décès le Chapitre Général de 1374 publia cette disposition sans l'imposer à personne <sup>58</sup>.

### 3° QUADRUPLE ANGELUS

Depuis la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, époque où l'on obligea de se recoucher après Laudes, l'Angelus se sonne quatre fois : 1° après Laudes, vers deux heures de la nuit; 2° le matin après Prime, à six heures et demie (h. sol.); 3° à midi; enfin 4° le soir avant Complies. Il ne comporte que la récitation à genoux de trois Ave Maria précédés chacun d'un *veniam*, qui consiste, avons-nous déjà dit, à baiser la terre ou l'oratoire <sup>59</sup>. Voici la genèse de ce quadruple Angelus :

*Angelus du soir.* C'est le Chapitre Général de 1342 qui permit de sonner le soir après Complies, « pour gagner l'indulgence ». Celle-ci avait été accordée en 1318 par Jean XXII. Ce même Angelus fut prescrit par les *Nova Statuta* de 1368, « ad laudem et gloriam ipsius Matris Dei ». Il ne comportait que 3 Ave.

L'*Angelus du matin* a été accordé uniquement aux chartreux d'Italie et d'Allemagne par une Ordonnance de 1393. En ces pays, on sonnait avant ou après Prime; « pro veniis : pour les *veniam* », dit le texte; Prime à cette époque suivait de près les Laudes.

L'*Angelus du midi* n'a d'abord été concédé qu'aux Maisons de France, pour se conformer aux décisions de Sixte IV publiées à la demande de Louis XI. « On sonnera chaque jour à midi, dit l'Ordonnance capitulaire de 1476, en souvenir de la salutation de l'Ange à Marie, pour obéir au Pape qui veut que cette sonnerie soit appelée l'*Ave Maria de la Paix*... » La troisième Compilation des Statuts, sous le R. P. Dom Dupuy (1509), reproduit en l'abrégant la longue Ordonnance de 1476. Dom Dupuy, Général de 1503 à 1521, n'a donc pas été l'instituteur de cet Angelus de midi, comme l'a dit l'auteur de l'article *Angelus* du *Dictionnaire de Théologie Catholique*, col. 1280 (bien excusable, puisqu'il ne possédait pas les Chartres des Chapitres généraux de l'Ordre). Il n'a fait que confirmer une Ordonnance plus ancienne. En 1535 on prescrivait que cet Angelus de midi serait également sonné dans les Chartreuses d'Allemagne, « en souvenir

<sup>58</sup> LE COUTEULX, *op. cit.*, t. IV, p. 149; Dom Amand DEGAND, *op. cit.*, p. 206. L'Ave se terminait au mot Jésus.

<sup>59</sup> *Statuta Nova*, I<sup>a</sup> Pars, cap. V, n° 6. Voici comment le Directoire du Sacristain de la Chartreuse de Trèves, daté de 1487, prescrit de le sonner : « Primo datur signum cum campana per tres ictus ad dicendum Ave Maria. Et fit mora, a primo signo usque ad secundum, quousque quasi duo Ave Maria legi possint, et hoc ideo ut unusquisque audiens pulsus commode se aptare possit ad dicendum Ave Maria. Secundo iterum datur signum per tres ictus et durat mora... quousque unum Ave Maria cum omni maturitate dici possit. Tertium signum fit per quatuor ictus et durat mora... quousque iterum, cum omni maturitate, legi possit unum Ave Maria. Deinde sequitur pulsus pro Completorio. » DEGAND, *op. cit.*, p. 358.

de la Passion du Christ, pour se conformer à l'usage des églises séculières ». (Cf. D. Amand Degand, *op. cit.*, p. 299 et 390.)

*Quatrième Angelus* : La nouvelle Collection des Statuts, publiée en 1581, prescrit que désormais aussitôt après Laudes et après Prime on sonnera à trois reprises, « et chacun dira trois Ave Maria »; qu'à midi on sonnera de nouveau « pour les indulgences »; enfin le soir, immédiatement avant ou après Complies selon les pays, une dernière fois, « pour gagner les indulgences accordées à ceux qui disent trois Ave pour vénérer l'Incarnation du Seigneur »<sup>60</sup>. Ce qui fait quatre Angelus chaque jour.

II. DÉVOTIONS PROPRES A CERTAINES MAISONS  
OU A CERTAINES PERSONNES

1° LE PSAUTIER DE MARIE  
DE DOM HENRI EGHÉ DE KALCAR († 1408)

α) *Etat de la question*. — Le R. P. Thurston, S. J., dans l'art. *Chapelet* du *Dictionnaire d'Archéologie et de Liturgie* de Dom Cabrol (col. 406), écrit : « L'introduction des 5 Pater pour partager les 50 Ave est aussi attribuée par de graves autorités à un autre chartreux Henry Egher, connu sous le nom de Calkariensis ». Il se réfère à Le Couteulx, t. VII, p. 3. Le R. P. Denys Mézard, O. P., dans son ouvrage : *Etude sur les origines du Rosaire*, publié en 1912, écrivait p. 370 : « Vers 1360, la Sainte Vierge apparaît à un chartreux, Henri Egher, et lui apprend à réciter un Psautier en son honneur, et, à la suite de cette vision, la dévotion reçoit une grande diffusion en Angleterre ». Plus loin, p. 393, il ajoute : « Un troisième (chartreux), Henri Eghers (sic), mort en 1408, avait appris de Marie elle-même à réciter le Psautier<sup>61</sup>. » Une mise au point s'impose.

<sup>60</sup> Depuis 1886, les chartreux, en récitant les trois Ave, à genoux, avec *veniam* avant chaque Ave, quel que soit le temps de l'année, gagnent les mêmes indulgences que ceux qui récitent l'Angelus avec antiennes et oraison, selon le rit romain. (Rescrit de la S. C. des Indulgences, du 15 mai, anno quo supra.)

<sup>61</sup> Dans le *D. T. C.*, t. XIII, col. 2908 (Art. du P. GORCE, O.P.), on trouve cette hypothèse inexacte : « Il se pourrait que ce soit le chartreux Dominique de Prusse qui eut l'idée de se borner à 15 mystères et d'attribuer 10 Ave à chacun d'eux. » Pour éviter une autre confusion possible, nous signalons qu'Henri Egher est l'auteur d'un Psautier de 150 mots, qui est hors de question ici. Il se compose de 6 strophes (de quatre vers) de 25 mots chacune. La première strophe commence par : « Ave, Virgo virginum... » Voici la dernière :

« Ave, Virgo, suscipe mentis in conclavi  
Verba, quibus veniam toties rogavi :  
Et audito sepius Ave tam suavi,  
Fac me, queso, Domina, procul a Ve gravi. »

Ce psautier est donné par MOLIN (*op. cit.*, t. II, p. 24) sous le titre : *Psalterium Beatae Virginis, 150 dictiones continens*. On le trouve, par une faute d'éditeur, parmi les œuvres de Lansperge (Jean GERECHE), *Op. omn.*, t. V, p. 430, sous le titre : *Psalterium perbreve in laudem Christiferae Virginis Mariae*.

Notons tout d'abord avec Le Couteulx<sup>62</sup>, que dans la Chronique de Cologne il n'y a pas *Rosaire* mais *Psautier* de la Bienheureuse Vierge Marie; et souhaitons que, comme l'Annaliste chartreux que nous imiterons ici, les transcripteurs respectent davantage à l'avenir, en cette matière, la terminologie des originaux antérieurs au Bienheureux Alain de la Roche. Jusqu'à cette époque, tous les documents d'archives cartusiens ont une terminologie très constante. Jamais ils n'emploient, que je sache, avant le XVI<sup>e</sup> siècle le mot *psautier* pour désigner une prière non composée de 150 éléments : 150 Ave Maria ou 150 strophes ou mots<sup>63</sup>. De même ils se servent du mot « *Rosaire* » seulement pour désigner une cinquantaine. Le mot *Rosaire* n'est donc jamais employé par eux comme synonyme de « *Psautier de Marie* ». Voir note 97.

β) *Vie d'Henri Egher*. — Né en 1328, à Kalcar, alors comté de Clèves, il alla prendre ses grades à Paris et fit un cours de Magistère à la Sorbonne où il lia connaissance avec Gérard Groote, de 12 ans plus jeune que lui<sup>64</sup>. Il enseigna ensuite aux Universités de Cologne et de Trèves. Chanoine de Saint-Georges de Cologne, prêtre en 1360, il entra à la Chartreuse de Cologne en 1365 et fit profession l'année suivante. Il resta deux ans sans charges. De 1367 à 1372, il fut prieur d'une chartreuse près d'Arnhem (Monnikhusen) dans la Gueldre (Gelderland, autrefois Gelre — en latin, *Gelria* ou *Geldria* — province de Nederland dans l'archidiocèse d'Utrecht), que Mgr Puyol a par erreur traduit *Gyrio*; ce qui transportait Dom Henri

<sup>62</sup> *Op. cit.*, t. VII, p. 4. (V. pl. bas, note 73.)

<sup>63</sup> Dans les œuvres de Lansperge (profès en 1509, mort en 1539), on trouve trois Psautiers et sept Rosaires de factures diverses. Les salutations sont *invariablement* au nombre de 150 pour les Psautiers et de 50 pour les Rosaires. On lit dans la préface d'un des Psautiers : « Fuit quoque apud majores nostros avida quaedam consuetudo *quotidie* aspirationibus salutationibusve totidem, quot Davidis enuntiantur Psalmi, vel Christum vel ejusdem contemplatione ipsius Matrem venerari. *Quod devotionis genus Psalterium vocabant*. Sed pietate paulo post defervescente, minori illud numero posterius, puto quinquaginta, *quod Rosarium seu Corona Beatae Virginis nominabant*, commutavere. » (*Op. omn.*, V, 140.)

Notons que le Rosaire a pu avoir une origine autre que le manque de ferveur, par exemple : la légende du Chevalier et de la couronne de roses, d'où son nom; bien mieux, la ferveur elle-même a pu être à l'origine de ce changement chez ceux qui préféraient la qualité des salutations à leur nombre. On raconte que la Vierge aurait pris l'initiative de montrer qu'elle la préférait aussi (cf. *Histoire d'Eulalia*, XII<sup>e</sup> siècle, THURSTON, art. *Chapelet* du Diction. de D. Cabrol, col. 402; P. DANZAS : *Etude sur les origines du Rosaire*, p. 13). On lit ailleurs dans Lansperge : « Possent Salutationes angelicae ... sub numero trium Rosarium, hoc est, centum et quinquaginta meditationum articulorumve frequentari » (*ibid.*, p. 165). Et encore : « Rosaria vel Psalterium, ut vocant devoti. » (*Op. cit.*, IV, 581.)

<sup>64</sup> C'est Thomas a Kempis qui raconte comment D. Henri fit venir Gérard Groote dans sa Chartreuse d'Arnhem et l'y retint trois ans. C'est l'empreinte laissée par Dom Henri sur la spiritualité de Gérard qui explique sans doute la parenté si souvent relevée entre les conceptions spirituelles des Chartreux et celles des Frères de la vie Commune (Thomas a Kempis, Opera omnia, Cologne 1759, chap. IV, VI, VII et VIII, *Vitae Gerardi Magni*).

en Carniole (Autriche) où nous convenons qu'il n'a jamais été <sup>65</sup>. Dans cette chartreuse d'Arnhem, il fit venir près de lui Gérard Grootte, qui y vécut trois ans *en cellule*, et en sortit spirituellement renouvelé. De 1372 à 1377, Henri de Kalcar devint recteur de la nouvelle fondation de Ruremonde (Flandre autrichienne) <sup>66</sup>. De 1377 à 1384, il fut prieur de la chartreuse de Cologne; de 1384 à 1396, prieur de celle de Strasbourg. Enfin libéré sur ses instances de toutes fonctions, il se retira à la chartreuse de Cologne où il mourut. Saint Canisius le mit dans son martyrologe au 20 décembre.

γ) *La Vision de D. Henri*. — D'après les archives de la Chartreuse de Sainte-Barbe de Cologne, Marie lui apparut dans cette maison, et dans la cellule alors marquée de la lettre « H ». D. Théodore Petreius affirme que, de son temps encore, on honorait ce lieu resté célèbre <sup>67</sup>. Quant à l'époque, aucune n'est indiquée. Ce fut probablement vers 1366. Voici ce qui permet de l'inférer. Quand il eut sa vision, Dom Henri occupait, non la cellule priorale, mais une cellule du cloître, la 8<sup>e</sup> par ordre de numérotation <sup>68</sup>. Elle n'a donc pu avoir

<sup>65</sup> Cf. Mgr PUYOL : « *L'auteur du livre : De Imitatione Christi* », p. 332 et 336

<sup>66</sup> ROERMOND, dans le Limbourg hollandais.

<sup>67</sup> « Habetur etiamnum hic Coloniae in honore locus ille in quo diva Virgo praefato Patri Henrico apparuisse dicitur », écrivait en 1608 Dom Théodore Petreius ou Peeters, profès de Cologne, dans son *Elucidationes Breves in septem Petri Dorlandi chronici cartusienis libros*, p. 133.

C'est tout ce qu'on trouve dans Petreius touchant les visions d'Henri de Kalcar. Dom Pierre Dorland n'est pas plus éloquent dans sa chronique. Au livre V, c. 10, p. 282, à propos d'une vision d'une des vierges martyres de Cologne arrivée jadis « à un certain moine de la Chartreuse de Cologne nommé Henri », on lit cette note marginale : « Fortè hic fuit P. Henricus Kalkar (sic) cui dicitur diva Virgo apparuisse ». Pour connaître l'objet de la vision nous n'avons pas de plus ancien texte que celui de D. Jean Lottley : « Fuit quoad viveret cultor beatissimae Mariae Virginis piissimus, et quia Deiparam miro modo dilexit, ipsa cum aliis duabus S. Virginibus, in cella « S », olim « H », clara die per visionem se eidem visendum praebuit et qualiter sibi psalterium componere posset instruxit » *Origo et series Priorum Cart. in Colonia*, Archiv. G. Chart., fonds de Cologne ms. A-5, 65, b2, p. 17. Nous donnons plus loin, note 72, la suite du texte de D. Jean Lottley, tiré sans doute d'un manuscrit conservé aux archives de la Chartreuse de Cologne où D. Dorland et D. Petreius n'ont pas su le découvrir, sans quoi ils auraient parlé de cette vision d'une façon plus précise.

On peut joindre ici le témoignage du P. Joseph Hartzheim, S. J. († 1757) : « *Fertur fama domestica Cartusiae Coloniensis a Deipara conspicue edoctum Henricum fuisse Psalterium a 150 salutationibus Marianis et quindecim interposita Dominicae precatatione compositum, quod velut quotidianum pensum offerebat Dominae suae.* » *Bibliotheca Coloniensis*, p. 117 (cf. A-5, 65 a, p. 51).

Ce que confirment également les Annales de Cologne (1334-1728) de Dom Jean BUNGARTZ, procureur de Cologne, ad ann. 1408, citées par LE COUTEULX, *op. cit.*, t. VII, p. 3, et LE VASSEUR, *op. cit.*, t. IV, p. 541.

<sup>68</sup> Ceci est confirmé par un ancien plan de la Chartreuse de Cologne (de 1578) qui montre que la cellule priorale était en dehors du cloître (dans lequel se trouvent seulement les cellules distinguées par des lettres). Cette cellule « H » avait été fondée grâce au R. D. *Henricus* de Cervo, curé de St-Martin de Cologne, qui donna, en 1354, l'argent nécessaire pour construire les cellules « H » et « J ». Ce fut peut-être un motif de reconnaissance qui fit donner à Egher de Kalcar, premier habitant

lieu que durant les courtes années où il n'eut pas de supériorité à exercer : 1365 à 1367, ou 1396 à 1408. Le choix entre ces deux dates semble indiqué par ce que lui écrivait en 1400 Dom Jean Dotz, profès de la Chartreuse de Mayence. « Un ancien frère m'a dit avoir appris *jadis* de vous, qu'une fois la Bienheureuse Vierge Marie vous était apparue disant : « Je connais ton désir et je sais que volontiers tu me servirais d'une façon plus agréable, si tu savais. Je te dis donc que tu me rendras un hommage très agréable, si chaque jour tu récites dévotement et attentivement, prosterné à terre, cinquante fois la salutation angélique <sup>69</sup>. » La réponse est conforme à l'esprit d'humilité des deux premiers livres de l'Imitation de Jésus-Christ, dont certains ont cherché à lui attribuer la paternité <sup>70</sup>. Pour qui cherche à y voir clair, elle est décevante : « Au sujet de la salutation angélique et du nombre qu'il faut en dire, sachez que le jubilé est le nombre mystique de la grâce et du pardon; en conséquence réciter 50 Ave plaît à la Bienheureuse Souveraine et glorieuse Vierge Marie. Saluez pour moi... »

Dans cette réponse (fort à côté de la question), pas une allusion à une vision. Pourtant, s'il n'en avait pas eue, il l'eût certainement avoué. Son silence sur ce point doit d'autant moins être interprété dans le sens d'une dénégation, qu'il lui échappera plus tard de dire : « J'ai

de cette cellule, le nom d'Henri; ou, s'il l'avait déjà, qui le fit choisir de préférence à un autre pour l'occuper (A-5, 65, d, p. 47, des arch. de la Grande Chartreuse).

<sup>69</sup> « Quidam de fratribus senioribus dixit mihi se olim a vobis percipisse quod B. V. M. quadam vice vobis apparuerit dicens : Ego cognosco tuum desiderium, quod libenter gratius servitium impenderes, si scires. Dico igitur tibi, quod famulatum mihi multum gratum exhibebis, si quotidie angelicam salutationem *quingenta* vicibus prostratus devote et attente persolveris... Pater sancte, valeas in Christo Virginis Filio, nunc et in aevum. Amen. »

Voici la réponse : « De salutatione angelica et numero dicendo, sciatis quod jubilaeus est numerus mysticus gratiae et remissionis, ideo quingenta *Ave Maria* dicere placet Bæ. Dominae gloriosaeque Virgini Mariae. Salutate mihi notos ab antiquo cum uno *Ave Maria*. » (Copie ms. Archives de la Grande Chartreuse, Fonds de Trèves, A-5, 242, a, p. 28.)

<sup>70</sup> Il existe aux Archives de la Grande Chartreuse une thèse manuscrite de Dom Stanislas Auteur (auteur de l'art. *Chartreux*, du D. T. C.) où il revendique pour Dom Henri de Kalcar la paternité des deux premiers livres de l'Imitation. Il a relevé sur une vingtaine de ms. anciens leur attribution à « un chartreux de la Gueldre et du Rhin ».

C'est ce qu'a dernièrement tenté de prouver par des arguments nouveaux un professeur de philologie à l'Université de Nimègue, pour qui les deux premiers livres sont en substance le Diaire spirituel où Gérard Grootte, « alors oblat à la Chartreuse de Monnikhusen près de Klarenbeek en Gueldre sur les rives du Rhin », résume l'enseignement reçu du prieur Henri de Kalcar. Ce dernier aurait ensuite revu le texte original, en le coulant dans la riche prose rythmée à laquelle finalement Thomas a Kempis fit de légères retouches. Voici la référence exacte de l'ouvrage actuellement épuisé : Trois textes pré-kempistes du premier livre de l'Imitation édités et commentés par Jac. van Ginneken, S. J., à l'occasion de l'anniv. sexcentenaire de Gérard Grootte, 1340-1940. *Verhandelingen der Koninklijke Nederlandsche Akademie van wetenschappen, afdeling letterkunde - Nieuwe reeks, deel XLIV. Uitgave van de N. V. Noord-Hollandsche Uitgevers Maatschappij, Amsterdam, 1940.*



quelquefois expérimenté, j'ose le dire, des choses merveilleuses, mais j'ai toujours tremblé et je prie Dieu que plus jamais il ne m'arrive chose semblable... Nous ne devons pas ici-bas sentir [expérimenter le surnaturel divin], mais attendre la gloire future dans les cieus <sup>71</sup>. » (20<sup>e</sup> lettre écrite à la fin de sa vie.)

*Objet de la révélation de Marie.* — Ouvrons les archives des chartreuses de la Province du Rhin. Elles nous apprendront ce que la lettre de Dom Henri ne veut pas dire. Tous sont d'accord pour affirmer que la Vierge lui apparut en plein jour (clara die) accompagnée de deux autres vierges, et qu'elle lui dit, entre autres choses, comment il *pourrait* lui composer un *psautier* plus parfait. Il devait d'abord dire un *Pater* et ensuite dix *Ave* et ainsi de suite jusqu'à concurrence de 15 *Pater* et de 150 *Ave*.

La tradition manuscrite ajoute que depuis, il récitait ce psautier chaque jour, et qu'ayant communiqué cette révélation à un prieur d'une des Chartreuses d'Angleterre (il y en avait trois pour lors), « ce psautier ou cette façon d'honorer Marie s'y répandit au point qu'il n'y avait personne qui n'eût un Rosaire de 15 *décades*... <sup>72</sup> ». C'est ce qu'on lit dans la Chronique de Cologne, qui appelle cette dévotion « Psautier de la Bienheureuse Vierge Marie, parce que, outre les 15 *Pater*, elle renferme autant d'*Ave* que le psautier de David contient de psaumes <sup>73</sup> ».

Les hypothèses qui paraissent expliquer la divergence entre cette version et la lettre de Dom Dotz se ramèneraient à deux. Ou ces

<sup>71</sup> « Ego aliquando sensi (audeo dicere) mirabilia, sed semper horruï et rogo Deum, ut nunquam mihi tale quid eveniat... Non debemus hic sentire, sed expectare gloriam in futurum in coelis... » (Archives de la Gde Chartreuse, *loc. ult. cit.*)

<sup>72</sup> Le meilleur texte, celui de Dom Jean Lottley (v. note 67), porte ceci : « Ipsa... (Deipara)... se eidem visendum præbuit et qualiter sibi Psalterium componere posset instruxit, ajens, primo dicendo unum Pater noster, deinde decem Ave Maria. Rursum unum Pater noster, deinde decem Ave Maria, et sic consequenter usque ad 15 Pater noster et 150 Ave Maria. Quam revelationem uni scripsit Priorum nostri Ordinis in Anglia et exinde per totam Angliam divulgatum fuit hoc Psalterium sive modus iste colendi Deiparam, ut nullus pene civis esset, qui non haberet Rosarium 15 *décadum* neque cibum gustaret nisi prius persoluto hoc Dei Matri penso. » L'hyperbole est manifeste mais ne gêne pas le fond du récit. Ce souci de dire les salutations à jeun étonne un peu; il n'a, du reste, rien à voir avec la vision d'Henri. On le retrouve sous la plume de Denys-le-Chartreux qui raconte qu'un Religieux cistercien avait l'habitude de réciter *avant le repas* 50 Ave à genoux (DENYS, *Sermo I de Assumptione B. Virg.*, t. XXXII, col. 317; cf. BOURASSÉ : *Summa Aurea...*, V, 95).

Aucun texte ne dit à quel prieur D. Henri écrivit, mais quand on remarque que la Chartreuse de Londres, fondée en 1370, fut mise sous le vocable de la *Salutation de Marie*, on ne peut se défendre de penser que ce fut à son recteur et ensuite premier prieur, Dom Jean Luscope (qui la gouverna 27 ans 1/2). D'ailleurs, par sa position, cette Chartreuse se prêtait plus qu'aucune autre à cette diffusion « par toute l'Angleterre », dont parle le ms.

<sup>73</sup> LE COUTEULX, *op. cit.*, VII, 4 : « Haud tamen videtur Calkariensi hujus pii exerciti... deneganda restauratio. Porro Rosarium in citato Coloniensi chronico vocatur Psalterium B. M. V., eo quod præter 15 orationes dominicas, tot constat salutationibus Angelicis quot Davidis Psalterium psalmis. »

deux textes ne se rapportaient pas au même objet : Marie parlant à Dom Henri de l'ordonnance plus parfaite du Psautier marial, Jean Dotz faisant allusion au nombre d'*Ave* du Rosaire; ou bien l'âge, joint à l'ancienneté du fait, brouillait les souvenirs du témoin invoqué par Dom Jean : « quidam de fratribus senioribus dixit mihi se olim a vobis percepisse... ». A moins que Dom Jean, qui connaissait son homme, n'ait plaidé le faux, comme l'on dit, pour savoir le vrai. Le Père Hartzheim, lui, et, plus nettement encore, Le Couteulx, semblent croire que le fait serait postérieur à 1396; mais sur quel fondement s'appuyaient-ils? Connaissaient-ils la lettre de 1400?

## 2<sup>o</sup> LE ROSAIRE DE DOMINIQUE LE CHARTREUX

*État de la question.* — Dans le *Dictionnaire d'Archéologie et Liturgie* de D. Cabrol (art. *Chapelet*, col. 406, paru en 1911) le R. P. Thurston écrit : « Il ne semble pas invraisemblable que la croyance au rapport entre saint Dominique et le rosaire ait été suggérée à l'esprit d'Alain (de la Roche) par une sorte de confusion entre Dominique, le fondateur de l'Ordre des Frères Prêcheurs et le chartreux Dominique (Dominicus Rutenus) qui, de fait, donna à la dévotion un grand développement, et semble avoir été le premier à suggérer la méditation sur les mystères de la vie de Notre Seigneur. »

Le R. P. Mézard, O. P., dans l'ouvrage déjà cité, dit de son côté : « Vers la fin de ce même siècle (xiv<sup>e</sup>), un autre chartreux, Adolphe d'Essen, est favorisé d'une vision, qui n'a d'autre but que de lui montrer tout le prix qu'on attache dans le ciel à la récitation du Rosaire. Et c'est en apprenant ce fait que Dominique de Prusse est inspiré d'établir la récitation des *Ave* avec les clausules de méditations (p. 371). » Ici surtout une mise au point s'impose.

*La Chartreuse de Trèves avant l'entrée de Dominique Hélon* (1409). — Fondée en 1335, cette maison devint bientôt la « Mère et Maîtresse de toute la Province du Rhin ». Quoiqu'elle ne fût pas placée sous le vocable de Marie, comme la plupart des autres, mais sous celui de saint Alban, elle ne tarda pas à être comblée des faveurs de la Vierge. Un des prieurs demanda un jour en récréation, à chacun des religieux, de raconter ce qui, dans sa vie, lui était arrivé de plus admirable. Quand vint son tour, un tout jeune profès raconta que peu avant sa profession il eut une apparition de Marie, qui le consola dans ses épreuves, et sans laquelle il n'eût pas persévéré. Le prieur fut quelque peu jaloux d'une telle faveur faite à un tout jeune. Son âme, que le problème de la prédestination troublait, tomba dans un certain état de désespérance, en constatant dans sa vie l'absence de pareilles consolations. Il prépare son départ, mais à son tour il

est arrêté dans sa fuite par la Vierge. C'est Dominique de Trèves qui raconte ce fait remontant probablement à l'an 1365 ou 1366<sup>74</sup>.

En 1398, cette chartreuse reçut comme novice Dom Adolphe d'Essen<sup>75</sup>, qui y fut aussitôt l'apôtre du Rosaire de 50 Ave, récités probablement à la file sans Pater intercalés. En 1409, il venait d'être nommé prieur de Trèves quand Dominique se présenta au noviciat dirigé alors par Dom Pierre Eselweg.

*Dominique avant son entrée à la Chartreuse de Trèves.* — Dom Dominique Hélon (Eloynus) naquit en Borussie<sup>76</sup> en 1384, de parents de condition très modeste. Son père, qu'il eut le malheur de perdre à onze ans, craignait pour lui comme pour ses trois autres fils les dangers moraux de l'école. Sa mère devenue veuve le donna en service « à un prêcheur âgé : cuidam seni predicatori » — certains traduisent Dominicain — qui lui apprit l'alphabet et le *Pater noster*, et « lui fit copier, bientôt après, les Matines de la Bienheureuse Marie pour qu'il pût avoir sur lui et réciter ses Heures ». A cette époque il fit « un vœu que dans la suite, hélas ! il observa mal », et priaît assidûment la Vierge pour devenir savant : « Sancta Maria, lui disait-il, adjuva me ut bene discam, quod dominus et sacerdos fiam<sup>77</sup> : aidez-moi à bien étudier pour pouvoir devenir prêtre. » Après quelques années, il alla à l'Université de Cracovie, où il s'adonna au jeu de dés et à la débauche. Il fit, à 21 ans, au cours d'une randonnée avec ses amis, un essai à la Chartreuse de Prague (aussi infructueux que celui de Pierre de Kériolet, le célèbre pénitent breton, à la Chartreuse d'Auray). C'est dire qu'il en ressortit pire

<sup>74</sup> La Carte du Chapitre Général de 1366 porte : « Priori domus Sancti Albani (Trèves) fit misericordia et in tribus annis non possit eligi nec ibi nec alibi. » Dom Modeste LEYDECKER, dans son *Histoire de la Chartreuse de St-Alban* écrite en 1765, ajoute cette réflexion : « Quid vero delicti lateat, mihi persuadeo praedecessores nostros ex charitate dissimulasse. » (A-5, 242, c, p. 13.) Nous pensons qu'il s'agit du fait raconté ci-dessus et rapporté par Dominique dans deux de ses ouvrages : *Liber Coronae B<sup>e</sup> Mariae*, p. 26; *Sonus epulantis*, p. 134.

<sup>75</sup> « Circa an. 1398, ad Sancti Albani asceterium properavit... Imprimis vero beatissimae Cartusianorum Reginae devotissimus fuit, ejusque servitio se totum impendit. Ita quidem ut omnes confratres suo exemplo Marianos fecerit. » (Historia Cart. S. Albani, A-5, 242, c, p. 22.)

<sup>76</sup> Voici quelques précisions sur sa patrie : « Hic in Borussia, quam Polonicam nominant, plebeis quidem sed honestis parentibus natus... » (*Op. cit.*, A-5, 242, c, 44.) En 1466, par le traité de Thorn, ce territoire enlevé à l'Ordre Teutonique fut appelé Prusse polonaise.

Il se pourrait que ce nom d'Hélon soit un second prénom qu'il prit en entrant au noviciat, en souvenir du célèbre Hélon de Villeneuve (qu'un ms. ancien provenant d'une chartreuse rhénane appelle *Eloynus* de Villeneuve. Ce dernier, Grand-Maître des Chevaliers de St-Jean-de-Jérusalem, dont il fut le réformateur, fondateur de la Chevalerie Maritime, mort en 1346, était frère de sainte Roseline de Villeneuve, moniale chartreuse morte en 1329. Seul le décès du Pape Jean XXII, grand ami des Villeneuve l'empêcha de la canoniser. Son culte remontant à sa triomphale exhumation, en 1334, fut reconnu en 1851 et 1857.

<sup>77</sup> Tous ces détails et leur nombre de ceux qui suivent ont été tirés directement de son autobiographie (*Libri Experientiarum duo*), où Dominique se dissimule sous le pseudonyme de Rupertus. Voir note 34.

qu'il n'était entré. Initié aux secrets de la nécromancie, il en tira de l'argent qu'il distribuait aux pauvres... Telle était alors l'existence de celui dont un religieux de Trèves écrira plus tard : « Elle est tombée sous le priorat de Dom Henri de Piro la fleur de notre chartreuse, cet ascète, cet extatique Dominique de Prusse... »

Entré dans une église, pendant le carême de 1407, pour essayer, mais en vain, d'y pleurer ses péchés, il donne sa dernière pièce de monnaie à une inconnue « au manteau bleu », qui lui promettait, en échange de cette aumône, la délivrance de toutes ses misères. Plus tard, il comprit qu'il en devait la grâce à Marie, et que c'était elle qui lui était apparue sous les traits de cette charitable quêtuse. Il comprit surtout qu'il devait quitter le monde et choisir l'ordre cartusien préférentiellement à tout autre. En 1409, à 25 ans, il entra à la Chartreuse de Saint-Alban près de Trèves.

*La Chartreuse de Trèves à partir de 1409.* — Dominique se laissa gagner lui aussi, dès les premiers temps de son arrivée à la Chartreuse, par l'apostolat marial de son prieur Dom Adolphe. Celui-ci lui raconta qu'avant de quitter le monde il s'était mis à réciter le Rosaire; qu'à partir de ce moment, il réfléchit plus sérieusement à l'affaire de son salut, jusqu'à ce que la Sainte Vierge lui obtint la grâce de se faire chartreux. Alors il récita des chapelets sans nombre et en fit réciter à d'autres. Dominique parle d'un autre de ses confrères, qui, après son entrée en religion, lui avait raconté sa conversion : chaque nuit, avant d'aller à l'église pour Matines, il récitait « tout le psautier de Marie, c'est-à-dire trois fois le Rosaire », donc 150 Ave Maria. Était-ce Dom Jacques de Meisenberg (al. Nuysshenberg), qui mourut à Trèves en 1427, et dont il est dit dans les *Ephemerides* de Dom Le Vasseur que, « très dévôt à Marie et au Rosaire, c'est lui qui initia Dominique à cette dévotion »<sup>78</sup> ?

A la Chartreuse de Saint-Alban, tout au moins au début du xv<sup>e</sup> siècle, fleurissait donc tant le Psautier marial que le Rosaire de 50 Ave. Les traditions de cette maison rhénane, telles que nous les font connaître ses archives, faisaient remonter l'origine de ce dernier, non à une réduction du psautier de 150 Ave trouvé trop onéreux par certains<sup>79</sup>, mais à un fait célèbre étranger à la tradition dominicaine : la légende du chevalier.

<sup>78</sup> *Op. cit.*, t. II, p. 295. Ce témoignage se lit également sur un fragment qui nous a été conservé du nécrologe de la Chartreuse de St-Alban, qui porte, au 5 juin 1428 : « Singularis Beatae Mariae devotus servus qui Beatum Patrem Dominicum et alios ad dicendum Rosaria ipsi Dominae nostrae inflammavit. » (A-5, 242, a, p. 33.) La date exacte de sa mort est le 5 juin 1427 (*ibid.*, p. 77 et *Ephemerides*, loc. cit.).

<sup>79</sup> Opinion émise, comme on le sait, par le bienheureux Alain de la Roche et reprise au siècle suivant par le chartreux Jean Gerecht de Landsberg (*Op. omn.*, t. V, p. 140). Nous reviendrons plus loin sur ce sujet, note 94.

La légende du Chevalier et le Rosaire de 50 Ave. — La légende dont nous parlons s'appelait aussi « histoire du moine et de la couronne de roses ». « Cette légende, écrit le P. Esser, O. P., remonte au XIII<sup>e</sup> siècle. Elle se trouve dans les *Légendes de Marie* et fait partie d'un des pièces les plus curieuses de la littérature nationale allemande, celle qui est connue sous le nom d'Ancien Passional<sup>80</sup>. » On peut la lire à la fin d'un manuscrit du XV<sup>e</sup> siècle, encore conservé au XIX<sup>e</sup> siècle à la Bibliothèque publique de la ville de Trèves, et contenant les deux Livres des Expériences de Dominique. Elle y a pour titre *Comment le précédent Rosaire [de 50 Ave] a tout d'abord pris naissance, le fait suivant l'indique*. Elle est également dans un petit livret allemand qui parut en 1480 sous ce titre *Rosaire de notre chère Dame et comment il a pris naissance*. Pour ne pas anticiper sur les faits nous reportons plus loin l'analyse de ces deux intéressants documents.

Quant au contenu de la légende, en voici le résumé.

Un séculier, chevalier selon certains, avait l'habitude de tresser chaque jour une couronne de fleurs qu'il déposait avec grande dévotion sur le front d'une statue de la T. S. Vierge. Il se fit convers dans un monastère. Bientôt ses travaux ne lui permirent plus de trouver le temps de cueillir des fleurs pour sa couronne quotidienne. Ne pouvant renoncer à sa pratique, il songea à retourner dans le monde. Un ancien moine connut son projet et lui conseilla de dire cinquante Ave Maria, lui promettant que cet hommage plairait autant à la Sainte Vierge que la couronne de fleurs qu'il regrettaient de ne plus pouvoir lui offrir. Il suivit ce conseil et persévéra. Plus tard il dut entreprendre un assez long voyage pour les besoins de son monastère et eut à traverser une forêt. N'ayant pas encore trouvé le temps, ce jour-là, de réciter ses 50 Ave, il descendit de cheval pour offrir à Marie ses salutations accoutumées. Un brigand survint (plusieurs même, si l'on en croit les plus anciens récits), qui lui prit son cheval et tout ce qu'il avait. Ce brigand allait lui ôter la vie « quand il aperçut une dame très belle tenant en mains une de ces bandelettes qui servent à faire des couronnes. A chaque Ave que le moine récitait, elle cueillait sur ses lèvres une rose qu'elle attachait à la bandelette. Quand la couronne de 50 roses fut finie elle se la mit sur la tête et disparut. Le larron s'approche du moine et l'interroge au sujet de cette dame. Le moine lui dit ce qu'il faisait mais l'assure qu'il n'a rien vu. Et l'autre, comprenant que ce pouvait être Notre-Dame, lui restitua tout<sup>81</sup> ».

<sup>80</sup> N.-D. du Saint Rosaire, p. 143. La légende ne serait donc pas seulement du XIV<sup>e</sup> siècle, comme on l'a écrit. (Cet « Ancien Passional » a été publié par François Pfeiffer en 1846 sans nom d'auteur, puis, sous son nom, en 1863.)

<sup>81</sup> On ne peut, en toute honnêteté, prendre pour base n'importe lequel des récits diversement poétisés de ce fait (qui paraît historique dans son fond). La source la plus ancienne semble être l'Ancien Passional signalé par le P. Esser :

A quel Ordre appartenait le moine ? Ni le récit allemand du XIII<sup>e</sup> siècle, ni le Livre des Expériences de Dominique de Trèves, ni le livret allemand de 1480 du British Museum ne le disent. Le P. Sylvain Razzi, abbé camaldule (né à Florence en 1527, mort en 1621, frère d'un dominicain qui fit paraître en 1605 une Vie des premiers saints de l'Ordre des Prêcheurs), dit qu'il était chartreux. Voici ce qu'on lit dans son ouvrage intitulé *Miracles de la glorieuse Vierge Marie*, paru à Florence en 1576 : « Un certain supérieur chartreux très dévot à Marie, à qui il cherchait à plaire en récitant chaque jour cinquante Ave Maria, dut entreprendre un assez long voyage... » Suit le récit du larron, des roses, de la couronne que nous connaissons. Une seule différence : ce n'est pas Marie qui entre en scène, mais « un bel enfant ». Le P. Razzi ajoute que le brigand suivit le moine jusque dans sa propre chartreuse, où il vécut saintement.

A la fin du second livre des Expériences cité plus haut et terminé vers 1458, se lit cette remarque importante : « On rapporte que ce fut la divulgation de ce miracle qui fut à l'origine de ce Rosaire (Dominique parle de celui de 50 Ave) que les pieux et dévots serviteurs de Marie commencèrent dès lors à réciter » (cf. note 88, où ce texte est donné en latin).

Les « *clausules* » ou « *formules* » de Dominique. — Dom Adolphe d'Essen, peu après son entrée à la Chartreuse de Trèves (1398), composa deux petits traités en latin intitulés, l'un : *Recommandation du Rosaire* et l'autre : *Vie de N.-S. Jésus-Christ et de sa Bienheureuse Mère, ou méditations extraites de la Vie du Christ de notre Ludolphe*. L'un et l'autre furent bientôt traduits en allemand et offerts à la pieuse Marguerite de Bavière, duchesse de Lorraine. Celle-ci avait avec les chartreux quelques relations spirituelles, en raison des séjours qu'elle allait faire de temps en temps dans son château de Sierck, voisin de Trèves. Elle tira grand profit de ces deux ouvrages.

Dom Adolphe ne s'en tint pas là. Devenu prieur depuis peu quand Dominique se présenta, il lui recommanda, à lui aussi, Rosaire et méditations pour lesquels le nouveau novice s'enthousiasma. Il s'y attacha d'autant plus que son prieur avait dit, un jour, devant lui, « qu'il n'y avait pas d'homme, si mauvais fût-il, qui n'éprouvât quelque amendement dans sa vie, s'il consentait à réciter ses 50 Ave par jour pendant un an ». L'expérience lui montra combien cette pratique, et aussi l'assidue méditation des mystères tirés de la vie

un récit *ad calcem* des Expériences de Dominique, montre la légende telle qu'elle circulait au XV<sup>e</sup> siècle dans les pays rhénans ; on peut également faire fond sur le livret allemand de 1480, intitulé : *Unser lieben frowen rosenkrantz und wie er von ersten ist offkommen* (sic). British Museum, deux mss. : 4594 I A 2506, et 4594 I A 8719 (même texte, mais dans 2506, image plus grande et lettres plus grasses). Dans tous ces écrits, il s'agit d'un homme qui se fit moine, de 50 Ave, de la T. S. Vierge qui se couronne des roses écloses sur les lèvres de son dévot serviteur.

du Sauveur, pouvaient l'aider spirituellement. Un jour, il fut inspiré de fondre en un seul ces deux exercices distincts : les Ave et les méditations. Celles-ci étaient-elles, comme les Ave, au nombre de 50 ? Impossible de le dire. Quoi qu'il en soit, Dominique composa 50 « formules » résumant les principaux mystères de la Vie de Jésus et de sa Mère, et les « souda » aux Ave, qui ne contenaient pas encore la seconde partie; en voici un exemple :

Je vous salue, Marie, le Seigneur est avec vous. Vous êtes bénie entre toutes les femmes, et béni est le fruit de votre sein, Jésus-Christ, dont le côté sacré, ouvert par la lance du soldat, laissa échapper eau et sang pour la rémission de nos péchés. Autre exemple : ...le fruit de votre sein, Jésus-Christ, qui, à la dernière cène, a institué le sacrement de son Corps et de son Sang.

L'accent marial apparaît particulièrement bien dans les trois dernières formules : « *Qui vous a enfin prise et attirée à Lui, vous sa très douce Mère, placée à sa droite et glorieusement couronnée. — Qui veuille bien nous appeler aussi, nous ses serviteurs et les vôtres, après cette misérable vie et nous placer dans le royaume de son Père. — Qui règne avec le Père et le Saint-Esprit et avec vous, sa très sainte Mère, triomphant et glorieux pour toujours. Ainsi soit-il* <sup>82</sup> ».

*La Vision d'Adolphe d'Essen.* — La duchesse de Lorraine, Marguerite de Bavière, désirait posséder des fils de saint Bruno dans ses Etats. En 1415, elle acquit un vieux monastère cistercien appelé Marienfloss (le ruisseau de Marie) et obtint du Chapitre Général de cette année-là qu'on y envoyât pour Supérieur Dom Adolphe d'Essen, déchargé, à cette fin, du priorat de Trèves. Il fut bientôt rejoint par Dominique, dont la fondatrice avait entendu louer les vertus par le père de l'Archevêque de Trèves. Pendant ces six années à Marienfloss, où Dominique exerça les fonctions de vicaire, Dom Adolphe fut le chapelain de Marguerite (déjà âgée de plus de 40 ans et auréolée, depuis 1409, d'une réputation méritée de

<sup>82</sup> Les clausules furent d'autant plus vite modifiées que Dominique laissait à chacun toute latitude à ce sujet. Comment reconnaître les formules *primitives* parmi toutes celles que donnent les anciens ms. ?

Voici un double critère :

<sup>1°</sup> Pour composer ses clausules, Dominique s'était inspiré des Méditations d'Adolphe d'Essen, tirées de la Grande Vie de J.-C. de Dom Ludolphe († 1378). Celui-ci fixant à *sept ans* la durée du séjour en Égypte, il est difficile de regarder comme étant de Dominique les textes qui, comme celui du Ms. de Mayence, portent : « avec lequel, après deux ans, vous êtes revenue dans votre patrie », <sup>12°</sup> clausule (cf. Esser, « Der Katholick », nov. 1897). C'est aussi ce qu'on lit dans le *Der heilige Bruno* von P. Dionys-Maria Tappert, Luxemburg, Peter Brück, 1872, où l'auteur publie en latin (p. 482-84) les formules de Dominique. Le texte donné *ad calcem* du second livre des Expériences, p. 239, porte *post septennium*.

<sup>2°</sup> Au témoignage de Dominique lui-même, la clausule qui venait *après* celle qui commémorait le baptême du Christ était ainsi formulée : « qui multos a variis angoribus curavit » (*Libri Exper.*, collatio octava).

sainte et de thaumaturge). En 1421, ils retournèrent tous les deux à Trèves. Dominique redevint simple religieux, et Dom Adolphe occupa le poste de vicaire du nouveau prieur, fonction qu'il continua d'exercer sous les trois prieurs suivants, jusqu'à 1433. C'est avant cette date, vers 1429, qu'il eut la vision symbolique touchant le Rosaire récitée selon la méthode de Dominique. Nombreux sont les manuscrits qui nous en ont conservé le récit <sup>83</sup>. En voici le résumé :

Il vit, entre autres choses, la Vierge entourée de toute la cour céleste. Celle-ci chantait à Marie le Rosaire, accompagnant chaque Ave d'une de ces clausules que Dominique avait été le premier à y joindre. Au nom de Marie, tous inclinaient la tête; à celui de Jésus, tous ployaient le genou; enfin, ils terminaient le chant de chacune des 50 formules par un *Alleluia*. Tous rendaient à Dieu d'immenses actions de grâces pour tous les fruits produits par cette récitation. Il les entendit prier avec ferveur pour obtenir que Dieu accorde à ceux qui réciteraient ainsi le Rosaire, la grâce d'en tirer profit pour leur avancement spirituel, de persévérer, et, après leur mort, celle d'une singulière récompense dans les cieux. Il aperçut de splendides couronnes préparées pour *chacun* des rosaires offerts à la louange de Dieu et de sa sainte Mère. Enfin, il reçut l'assurance que celui qui les réciterait avec les mêmes inclinations et génuflexions qu'il

<sup>83</sup> <sup>1°</sup> Le Livre des *Expériences*, Narration 38<sup>e</sup>, p. 233 de la copie de Bosserville.

<sup>2°</sup> L'opuscule d'Adolphe trouvé dans sa cellule après sa mort : *De nobilitate, utilitate et fructuositate Rosarii beate et gloriose Virginis Marie*, conservé à la Bibliothèque de la ville de Mayence.

<sup>3°</sup> Le *Novale Sanctorum* de Jean Gielmans, chanoine régulier et sous-prieur de Rouge-Cloître, près de Bruxelles (1427-1487) (cf. *Analecta Boll.*, t. XIV, p. 61). Vers la fin du tome premier, f<sup>o</sup> 347<sup>v</sup>, se trouve le récit de la vision « visio de rosario ». Il faisait partie en 1905 de la Bibliothèque de S. M. l'Empereur d'Autriche. Trois clichés photographiques ont été communiqués à la Chartreuse de Parkminster par la Bibliothèque impériale.

<sup>4°</sup> Un manuscrit de la Bibliothèque nationale de Paris, n<sup>o</sup> 190 (f<sup>os</sup> CXLVI<sup>v</sup>-CLIV). Il est de la main de Louis de Bruges, en pleine activité littéraire vers 1480.

<sup>5°</sup> Un intéressant ms. de 1501, ayant appartenu à un religieux du couvent de Ste-Marie-au-Lac (Maria Laack).

<sup>6°</sup> Un ms. provenant de la Chartreuse de Buxheim (Souabe), conservé à celle de St-Hugh, Parkminster (Sussex), coté B (M. C. 90); l'auteur est un bénédictin qui fit profession à Buxheim en 1509.

<sup>7°</sup> Louis DE BLOIS, *Blosii opera*, Anvers, 1632, p. 638.

<sup>8°</sup> L'*Historia antiquae et novae Cartusiae S. Albani*, p. 22 du ms. de la Grande Chartreuse, coté A-5, 242, c, p. 22.

<sup>9°</sup> LANSPERGIUS, *Opera omn.*, t. V, p. 405. Plusieurs erreurs se sont glissées ici sous la plume de Lansperge : Ce n'est pas d'Adolphe, mais de Dominique, que les clausules « tirent origine ». Adolphe ne fut pas vicaire *avant* d'être prieur. Il fut prieur de Trèves de 1409 à 1415, recteur de Marienfloss de 1415 à 1421, puis vicaire à Trèves de 1421 (?) à 1433. Enfin, il n'est pas mort en 1431, comme disent certains mss., mais en 1439, année d'une peste terrible qui, en plus d'Adolphe d'Essen, emporta le prieur D. Pierre Eselweg, D. Jean Rode (abbé de St-Mathias) et sept autres chartreux de Trèves, qui tous figurent sur la Carte du Chapitre Général de 1440.

avait contemplées s'accomplissant au ciel, obtiendrait l'entière rémission de ses péchés.

La connaissance de cette vision, plusieurs fois répétée (que nous n'étudions ici qu'au point de vue de son influence, laissant de côté celui de son objectivité), révélée seulement par les écrits trouvés dans la cellule d'Adolphe après sa mort (1439), anima d'un nouveau courage les chartreux de Trèves qui, depuis près de trente ans, propageaient les clausules établies par Dominique<sup>84</sup>.

Ce dernier se demanda bientôt anxieusement s'il faisait œuvre agréable à Dieu en se livrant à cet apostolat par la plume, ou s'il ne ferait pas mieux, en véritable moine, de ne s'occuper que de Dieu dans sa solitude. Ses craintes s'accrurent quand ses trois premiers doigts de la main droite lui refusèrent tout service, au point de ne plus pouvoir tenir la plume. Alors il fut tenté de s'arrêter, croyant voir là une manifestation de la volonté divine qui l'invitait à se reposer. Il consulta son prieur. Ordre lui fut donné de continuer ses travaux pour l'édification de ceux qui les demandaient, et de remettre à son supérieur, pour être envoyé ou non, tout ce qu'il écrirait. A cette disposition on en joignait une autre tout aussi favorable à son humilité, celle de ne rien lui dire des salutations que lui adressaient, ou des visites que tentaient de lui faire des admirateurs de plus en plus nombreux, qu'il ignore toujours<sup>85</sup>. Fort de l'obéissance, il se remit au travail, et « la Sainte Vierge lui donna, avec la force

<sup>84</sup> « Meditationes et clausulas vitae Jesu ad Rosarium Beatae Mariae (Rupertus) ipse primus addidit secundum quod nos hic dicimus et habemus. De quo quanta bona provenientes in coelo et in terra revelatum fuit vicario domus hujus in proximo defuncto [4 juin 1439]... Se excitantes in eodem (rosario) gratia et devotione admirabili multi replentur, quia in diversas jam mundi partes divulgatum est, et scriptis nostris per triginta circiter annos disseminatum. » (*Experientia*, 38<sup>a</sup>.) V. note 77.

Cette intense propagande est confirmée par l'historien de la Chartreuse de Trèves, Dom Modeste Leydecker, qui écrivait vers 1765 : « Ipso (Adolpho) autore laudatissima illa consuetudo rosarium cum clausulis mysteriorum recitandi non tantum in nostra cartusia sed et in toto orbe catholico propagata est. Mirabilem hac de re, teste Dominico, visionem habere (Adolphus) promeruit... » (*Historia Cartusiae Sti Albani*, A-5, 242, c, p. 22.)

Voici un autre témoignage. Parlant de l'amour de Marie s'étendant à toutes les Maisons de l'Ordre, Dominique écrit : « Si tamen aliquid amplius huc inclinata fuit, hoc fieri potuit ex Rosario ipsius... Hoc quantum ad memoriam vitae utriusque [Jesu et Mariae] additae, hic ortum est, et per multas regiones disseminatum et divulgatum. » (II<sup>us</sup> lib. *Exp.*, Collatio 5<sup>a</sup>.) Cette propagande ne se bornait pas au Rosaire, témoin ce collaborateur de son activité mariale dont la guérison, qui tenait du miracle, réjouit Dominique : « Satis devotus est..., écrit ce dernier, atque fidelis in promovenda laude Dei Genitricis, plura scribens et scribi faciens ad ejus honorem, videlicet Rosaria et Psalterium ipsius, ita quod ob hoc dolui eum debere tam cito mori, speransque quod eum juvare deberet, ut plura adhuc similia facere posset ad ejus laudem... » (*Ibid.*, coll. 3<sup>a</sup>.) Ce Psautier (de 150 formules?) pouvait être l'œuvre de Dominique. On lit en effet dans son autobiographie qu'il en afficha un au mur de la salle du Chapitre, à côté d'un autre tableau portant son Rosaire. (II<sup>us</sup> lib. *Exp.*, collatio 30<sup>a</sup>.)

<sup>85</sup> II<sup>us</sup> lib. *Exp.*, collatio. 7<sup>a</sup>.

suffisante pour continuer sa tâche, la consolation dans ses souffrances ». Ses confrères comme Jacques de Meisenberg († 1427), Jean Pluntz († 1456) et les convers Pierre et Conrad, si dévoués à Marie; ses supérieurs comme Adolphe d'Essen, Bernard de Cologne († 1440), Pierre Eselweg († 1439), Henri de Piro († 1473), partagèrent ses travaux ou l'aidèrent de leur sympathie.

*La diffusion des « formules ».* — Jusqu'à la mort d'Adolphe, en 1439, les deux meilleurs agents de cette diffusion par la parole furent la bienheureuse Marguerite de Bavière et Dom Jean Rode<sup>86</sup>.

« Comme elle était redevable de beaucoup à la dévotion au saint Rosaire (nous savons de quel Rosaire il s'agit), elle ne craignit pas de recommander cette salutaire pratique à chacun, à ses seigneurs et à ses barons aussi bien qu'aux ecclésiastiques et aux moindres de ses sujets. Il était rare qu'un de ses auditeurs résistât à ses pieuses instances; la plupart en devinrent meilleurs, ainsi que leurs familles. Le souvenir sacré en fut transmis à plus d'une génération, et il ne serait pas téméraire de croire que ces entretiens de notre Bienheureuse, autant que l'épée des ducs ses petits-fils, mirent, un siècle plus tard, la Lorraine hors des atteintes du protestantisme<sup>87</sup>. »

Quant à Dom Jean, entré à Trèves en 1416, devenu prieur en 1419, il fut nommé par le pape abbé du monastère bénédictin de Saint-Mathias, situé comme la chartreuse près des murs de la ville. Intronisé et consacré le dimanche 6 juillet 1421, il fut bientôt chargé par l'Archevêque de transporter dans les abbayes de sa province ecclésiastique la réforme qu'il avait heureusement accomplie dans la sienne. Il se fit accompagner dans ses visites par Adolphe d'Essen. Ils en profitèrent pour répandre dans ces communautés le Rosaire et les « formules » de Dominique. Plus tard l'apostolat marial de l'abbé Jean s'étendra encore, lorsque le concile de Bâle, vers 1434, le nommera Visiteur Général de tous les monastères des deux sexes dans les diocèses des trois Électeurs : Spire, Worms et Strasbourg. Il fut également chargé d'introduire la réforme, inaugurée avant 1431 chez les Bénédictins de Bursfeld, dans d'autres abbayes, qui,

<sup>86</sup> Son père s'appelait Jean Vernesen Söhn. Surnommé Rodius peut-être parce qu'il était originaire de Roye (Rodius, en Picardie), il vécut 113 ans et passa son surnom ainsi que son prénom de Jean à son fils, qui, Doyen et Official de la Curie de Trèves, fit profession à la chartreuse de cette ville le 8 septembre 1417, âgé de 49 ans, et mourut de la peste à Mont-Thabor (Alsace), en 1439.

<sup>87</sup> Cf. *Les Petits Bollandistes, Vies des Saints...* par M. Paul GUÉRIN, t. X, p. 262 de la septième édition (Paris, 1873).

La vie de Marguerite de Bavière, écrite par Dom Adolphe d'Essen, a été retrouvée « contre toute espérance » en 1863. M. l'abbé Curicque, curé de Sierck, près de Rettel, et Mgr Guérin, qui avaient déjà publié une vie de la pieuse duchesse, s'empressèrent d'en donner de nouvelles éditions qui bénéficièrent de cette découverte. (CURICQUE, éd. de Metz 1859 et 1862, puis 1864; GUÉRIN, *Petits Bollandistes*, au 27 août, éd. de 1866, 68, 73.)

bientôt au nombre de 75, s'unirent pour former la Congrégation de Bursfeld. Quel champ ouvert à son zèle envers Marie! Dominique lui-même aura profité de son séjour à la Chartreuse de Cologne entre 1421 et 1431 (1426?), ainsi que des deux ans (1440-1442 probablement) qu'il passa à celle de Mayence comme maître des novices, pour y répandre son Rosaire.

Mais le meilleur moyen de propagande fut encore la diffusion par la plume. Aux 50 formules, on joignait d'abord la légende du chevalier ou du moine à la couronne de roses, y rapportant l'origine du Rosaire ou Couronne (« corona » en italien). À partir de 1439, on y joindra la vision d'Adolphe, pour lui servir de recommandation; comme on fera peu après appel à la vision de saint Dominique pour recommander le psautier de Marie.

*Un curieux manuel du Rosaire de Dominique.* — Nous l'avons déjà signalé<sup>81</sup>. C'est le livret allemand paru en 1480 sous le titre *Rosaire de Notre chère Dame et comment il a pris naissance*. Imprimé deux fois, il n'a que cinq feuillets in-quarto. Une première gravure en tête de la page initiale illustre la légende du chevalier et de la couronne de fleurs rapportée plus haut; c'est l'unique source qu'il donne du Rosaire. Une seconde reproduit, de façon assez naïve, la vision d'Adolphe d'Essen. A la suite des récits de la légende et de la vision, viennent les 50 Ave avec leurs clausules. Pour terminer, on donne le texte de prière suivant :

« O Immaculée, toujours bénie et excellente Vierge Marie, Mère de Dieu. O temple de Dieu, le plus beau de tous les temples. O porte du royaume céleste par laquelle tout le monde a été conservé, inclinez les oreilles de votre miséricorde vers moi, indigne pécheur, vivant dans la chair, et soyez ma douce protectrice à moi, pauvre et misérable pécheur. Soyez mon secours dans tous mes besoins. Amen. » (On possède à la Chartreuse de Parkminster la reproduction photographique de ces deux livrets que le P. Thurston estime très rares et qui se trouvent au British Museum sous les cotes 4594 IA 2506, et 4594 IA 8719.)

Près de 20 ans auparavant, Dominique avait ajouté à la suite du second *Livre des Expériences* (achevé en 1458), un texte qui pourrait bien reproduire ceux que les chartreux de Trèves répandaient sans se lasser. Ici encore trois parties, mais dans un ordre différent. D'abord l'*Ave Maria* jusqu'à « fruit de votre sein Jésus-Christ », suivi des 50 clausules. Ensuite l'histoire du « séculier devenu convers », sauvé des entreprises des brigands par le miracle de la Vierge se couronnant de roses<sup>88</sup>. Enfin, pour prouver combien ce Rosaire ainsi

<sup>81</sup> On lit, à la suite de cette légende (page 242 de la copie de Bosserville) : « Isto miraculo ut legitur divulgato, Rosarium istud a piis atque devotis Mariae famulis primitus cepit frequentari. Post hoc frater quidam Cartusiensis ordinis, ob studium majoris devotionis et attentionis, addidit Vitam Domini nostri Jesu Christi, secundum quod hic supra est assignata. »

orné a les préférences du ciel, vient le texte de la vision du Vicaire de Trèves, Dom Adolphe d'Essen.

Un manuscrit de Mayence (qu'analyse le P. Esser, O. P., dans « Der Katholik » de novembre 1897) indique comment Dominique, tout au début de sa vie religieuse, fut amené à ajouter aux Ave des clausules composées avec la vie du Sauveur. Viennent encore les 50 formules suivies d'une *direction* pour leur usage, probablement composée par Dominique; elle-même suivie du récit détaillé de la vision d'Adolphe.

*Esprit de la nouvelle pratique.* — Voici ce que conseille la direction signalée plus haut : « Il ne faut pas trop regarder les mots employés ici ou ailleurs dans l'énoncé des points de méditation. Chacun peut, à son gré et selon la dévotion qu'il ressent, *prolonger*, écourter ou même *modifier* la matière, tantôt d'une façon, tantôt d'une autre; cela dépend du temps que l'on a et des dispositions dans lesquelles on se trouve. Difficilement pourrait-on faire quelque chose de mieux pendant la petite heure consacrée à ce Rosaire. » Une petite heure!... C'est dire que le Rosaire de Dominique tendait à s'éloigner le plus possible de la prière purement vocale pour devenir une véritable oraison.

« Dominique de Trèves voulait qu'on méditât. Sa pensée a été comprise et le cadre de sa méthode s'est prêté à un mouvement de méditation aussi inattendu que varié, qui va se développer encore grâce à l'imprimerie. Le R. P. Esser, O. P., a donc pu dire sans exagération, qu'à partir de l'époque de Dominique de Trèves, on trouve d'innombrables livres de méditation en vers ou en prose destinés à méditer en récitant le Rosaire. A l'appui de cette affirmation il suffira de citer « un recueil, daté de 1610 ne renfermant pas moins de 63 rosaires similaires, où les clausules suivent le mot *Jésus*. Nulle part on ne rencontre autant de rosaires composés sur le type des *formules*, que dans les pays allemands, sans doute à cause des chartreuses qui s'y trouvaient nombreuses... Le monastère des Bénédictins de Tegernsee en Bavière pouvait être regardé comme un foyer ardent de dévotion au Rosaire; comme celui où la méthode de Dominique le Chartreux avait été le mieux accueillie. Il y était vraiment en honneur<sup>89</sup>. »

*Un ami et contemporain de Dominique de Trèves, le dominicain Jean du Mont.* — Ce religieux, « professeur de sacrée théologie et Docteur », fut nommé par le pape Martin V évêque titulaire d'Azot, le 4 septembre 1419. Le premier livre des *Expériences de Dominique*,

<sup>89</sup> *Dominique et sa méthode* par un chartreux d'Aula Dei, 1914, p. 85 et 87, ms. des Archives de la Grande Chartreuse.

écrit vers 1440, le dit « suffragant »<sup>90</sup> de l'archevêque Othon de Ziegenheim († 1430). Ce dernier lui confia, ainsi qu'à trois autres, dont l'un était D. Bernard, prieur de la Chartreuse de Trèves, de rétablir la bonne entente entre lui et son chapitre réfractaire aux décrets de réforme du cardinal Henri (1426). La mission réussit, et l'événement fut chanté<sup>91</sup>. Vers 1428, Jean du Mont donnait l'approbation, moyennant légère retouche, à un cantique composé par son grand ami Dominique pour Adolphe d'Essen. C'était le *Te coeli Reginam laudamus*, adaptation mariale du *Te Deum*, que l'évêque dominicain copia pour son propre usage<sup>92</sup>. Ce même Jean du Mont serait mort le 17 décembre 1442 dans un couvent de Domi-

<sup>90</sup> Cf. *Scriptores Ord. Pr.*, t. I, p. XXV, « ep. Azotensis, electus 4 sept. 1419, suffraganeus Trevirensis sedit ad 1442, quo mortuus est die 17 dec. ». Eubel (*Hierarchia cath. med. aevi*, I, 555) le dit « suffragant ou auxiliaire. »

On lit dans l'*Histoire de Lorraine* de Dom Calmet, t. II, col. 714 : « Il (Othon, archevêque de Trèves) eut pour suffragant dans les fonctions épiscopales, Jean du Mont, évêque d'Azote (*sic*); ce qui ne l'empêcha pas de faire souvent par lui-même les ordinations, les dédicaces d'Église et les autres cérémonies qui regardaient son ministère... Ce prélat mourut l'an 1442, le 10<sup>e</sup> (*sic*) jour de décembre. »

Une note ms. de Dom Médard Ilge (né au diocèse de Cologne en 1860, mort en 1931, archiviste de la Grande Chartreuse exilée à Lucques) porte : « Évêque auxiliaire d'Othon, nommé au titre d'Azote par Martin V, le 4 septembre 1419 (au surplus dominicain), mort à Cobl., le 17 décembre 1442 chez ses confrères; tombeau dans leur église. »

Dans une autre note, à propos de *Thomas du Temple*, Dom Médard écrit : « La même année que notre (c'est lui qui souligne) Dominique († 1461 [*sic*]) mourut le chartreux Thomas, inséré par Paravicini dans ses *Acta Monachorum Ord. Cart. pietate illustrum*. Toujours, de la part d'Alain, la confusion des deux Dominique. » Cf. *Scriptores Ord. Praed.*, t. I, p. XXV. Le Bx Alain faisait de Jean du Mont et de Thomas du Temple des auteurs contemporains de S. Dominique († 1221).

Nous n'avons pu consulter l'ouvrage de Paravicini mais on trouve dans les *Ephémérides cartusiennes*, au 21 février, cette notice, tirée du *Nécrologe de Trèves* : « Dominus Thomas [Trevirensis], qui non a praevia infirmitate inventus est a nobis velut obdormisse, eductus hinc per spiritum amoris, quem secum sedule fore dixerat. Decessit autem circa annum 1461. » (LE VASSEUR, *op. cit.*, t. I, p. 211.) Faut-il, comme D. Médard, l'identifier avec *Thomas du Temple*? Nous n'osons pas l'affirmer.

<sup>91</sup> Voici les cinq derniers des dix-neuf vers dont se composait la chanson.

Hanc (pacem) fecit Antistes, dictus de Monte Johannes.

Binis Decanis huic Domino sociatis,

Paulini primus, secundus erat Simeonis.

Adfuit et quartus Bernardus Cartusiensis

Quatuor aequales fuerant hi mediatores.

(Archives Grande Chartreuse, A-5, 242, c, p. 33.)

<sup>92</sup> On a reproché à Dominique de ne pas avoir demandé l'autorisation épiscopale pour son Rosaire. Entre autres choses, on peut répondre :

<sup>1°</sup> Qu'il eut l'approbation tacite de l'archevêque Othon. Celui-ci visitait souvent notre chartreux et l'avait en si grande estime que, le trouvant un jour occupé à reprendre ses chausses, il s'abaissa jusqu'à s'associer à son humble travail.

<sup>2°</sup> Qu'il eut probablement l'approbation, quoique un peu tardive, de Mgr Jean du Mont. S'il la lui a demandée, en 1428, pour son « *Te coeli Reginam laudamus* », pareillement dut-il la solliciter pour ses clauses, s'il la jugea nécessaire.

nicains, et aurait eu un tombeau dans leur église (v. note 90). Fervent propagateur du Rosaire de saint Dominique (puisqu'il aurait écrit un ouvrage que le Père Alain de la Roche dit avoir lu et a souvent cité : le *Mariale seu de Laudibus B. V.*), il vit sans jalousie, non plus que ses frères du couvent dominicain de Trèves, les chartreux travailler à la propagande pacifique mais très active de leur Rosaire. Alain aura lu certains passages où Jean du Mont parlait incidemment du « Père Dominique » comme d'un contemporain, et confondant celui-ci avec saint Dominique, aura daté l'ouvrage de l'époque de ce dernier<sup>93</sup>. (Pour ce qui concernerait un semblable anachronisme au sujet de Thomas du Temple, v. note 90.)

*Approbations diverses.* — Faut-il regarder comme se rapportant à un chartreux de Trèves ces paroles d'Alain, dans son *Apologie à l'évêque de Tournai* : « Hélas! il y a quelque 70 ou 80 ans, grâce à la dévotion d'un personnage bien connu de moi, ce divin psautier a été réduit à 50 Ave<sup>94</sup> »? La chose n'est pas certaine. En tout cas, Alain fait remarquer en même temps, que la récitation des 50 Ave était un acheminement vers une résurrection du Psautier de 150 Ave. Alain était du reste en bons termes avec les chartreux, parmi lesquels il comptait beaucoup d'amis. Il composa pour un chartreux de *Rostock*, au diocèse de Schwerin (Mecklembourg), un opuscule auquel on a donné pour titre *Scala religionis magni Alani*. Cet ouvrage, après une paraphrase de l'Ave Maria, se termine par ces mots : « Donc, mon très cher, que le *Psautier* de la Bienheureuse Marie nous soit comme un miroir et, qu'à toute heure, nous y jetions les yeux. » Les chartreux, de leur côté, seront les premiers à éditer les écrits d'Alain. Ils le feront, dès 1498, près de Stockholm, pour le compte de la pieuse Engeburge, épouse de Sten Sture, régent du royaume, auquel on attribue l'introduction de l'imprimerie en Suède. L'ouvrage avait pour titre : *De l'immense et ineffable dignité et utilité du psautier de la très haute et très pure Marie toujours vierge*. Cette publication trop hâtive s'explique en partie, quand on sait que la Chartreuse de Gripsholm, dont elle sortait, et qui venait d'être fondée en 1493<sup>95</sup>, avait alors pour Vicaire et Procureur deux religieux venus de la susdite Chartreuse de *Rostock*, où Alain avait des amis.

Louis de Blois, O.S.B. († 1566), qui avait en grande estime la méthode de Dominique de Trèves, s'en est inspiré pour composer un rosaire de cinq décades qui se trouve dans un de ses ouvrages, le

<sup>93</sup> D'après les citations d'Alain, l'ouvrage devait traiter de saint Dominique et non de Dominique Hélon. Il a pu rester manuscrit.

<sup>94</sup> Même remarque que celle déjà faite à la note 63 à propos d'une conception semblable de Lansperge. Voir également note 79.

<sup>95</sup> *Maisons de l'Ordre des Chartreux. Vues et notices*, grand in-4° imprimé à la Chartreuse de Parkminster, 4<sup>e</sup> volume (1919), p. 301.

*Conclave animae fidelis : Le sanctuaire de l'âme fidèle.* L'éditeur de Louis de Blois écrivait en 1632 que le P. Arias, S. J. († 1605), avait fait sur ce rosaire un remarquable traité intitulé : *Du Rosaire de 50 mystères*; traité qu'il inséra dans son opuscule *Le Progrès spirituel*. Il ajoutait que le P. Sucquet, S. J. († 1626), avait traduit ce rosaire « en dévotés pratiques ». Or, en tête du traité du P. Arias (où celui-ci compare le rosaire susdit au psautier de 150 Ave, donnant sans hésiter, pour trois raisons, la préférence au premier), se trouve l'approbation officielle du P. Spechtius, prieur dominicain et inquisiteur apostolique, qui s'exprime en ces termes : « Comme dans le traité du R. P. Arias, S. J., sur le rosaire de Marie toujours vierge, d'abord écrit en italien, maintenant enfin (nunc demum) traduit en latin<sup>96</sup>, il n'y a rien que de très pieux et de conforme à la foi orthodoxe, je permets qu'on l'édite. » On était en 1608, deux cents ans après que Dominique livrait pour la première fois ses « formules ».

*Survivance du Rosaire de Dominique.* — Le Rosaire de Dominique de Trèves avait l'avantage de remémorer en 50 tableaux toute la Vie de Jésus et de sa Mère, y compris les principaux faits de son ministère public. Il réveillait l'attention à chaque Ave en proposant un sujet nouveau de contemplation. C'était une méditation. C'est sans doute à cette valeur intrinsèque, plus qu'au récit de la vision d'Adolphe, qu'il dut de ne pas disparaître lorsque le Psautier de Marie, restauré par les Dominicains sous le nom de Rosaire, eut été enrichi d'indulgences par les papes<sup>97</sup>.

*Survivance dans les chartreuses.* — Cette survivance ressort tout d'abord de l'examen d'anciens recueils de prières, postérieurs au xv<sup>e</sup> siècle, que des chartreux avaient transcrits pour leur usage privé. On y trouve en plusieurs endroits, à demi effacées par l'usage et avec des rédactions différentes, les « formules » pour la récitation du rosaire de Dominique de Trèves. Une relation de la vision d'Adolphe y est souvent jointe pour ranimer la confiance.

<sup>96</sup> Ce n'est pas de l'italien, mais de l'espagnol, que le traité du P. Arias sur le Rosaire a été traduit par Dom Antoine Dulken, chartreux, en 1608. Cette inexactitude a été déjà corrigée par le P. Bourassé dans sa *Summa aurea*, t. V, col. 226.

<sup>97</sup> Curieuses constatations : 1<sup>o</sup> En 1470 Alain fonde à Douai une confrérie du « Psautier de Jésus et de Marie ». Le P. Mézard (*op. cit.*, p. 380) écrit : « Alain répudiait comme trop profane le nom de rosaire; à Cologne il fut officiellement gardé et employé pour désigner le tiers du Psautier ». 2<sup>o</sup> La Bulle du 30 mai 1478, qui confirme l'érection canonique de la confrérie du Rosaire, faite le 8 septembre 1475 (jour de la mort d'Alain) chez les Dominicains de Cologne, ne dit pas clairement si on appelle Rosaire le Psautier hebdomadaire obligatoire ou seulement son tiers récité trois jours par semaine. 3<sup>o</sup> La Bulle du 12 mai 1479 recommande le Psautier sans nommer le Rosaire. 4<sup>o</sup> Il faut attendre l'an 1520 pour trouver signé d'un Pape, que le Psautier de Marie est vulgairement appelé Rosaire. Dom Anselme Faber (mort en 1639 à Walditz en Bohême), dans un ouvrage ms. de 1625, appelle encore « *Rosarium commune* » les 50 Ave.

On la constate également en feuilletant le *Directoire des Novices* et le *Directorium temporis*<sup>98</sup> de la Chartreuse de Buxheim en Souabe. On trouve dans cet ouvrage du xvii<sup>e</sup> siècle le rosaire de Dominique avec ses 50 clausules, toutes suivies de l'*Alleluia* comme le voulait la vision d'Adolphe (voir plus haut page 663). Il serait téméraire de penser que, seul sur les 200 chartreuses qui existaient alors, le monastère de Buxheim avait donné à cette pratique une place marquée dans la journée des novices.

Voici d'autres faits à l'appui de la survivance des clausules :

Dom Pierre Manuel y Deza, prieur de Paular (Castille), non seulement récitait chaque jour le Rosaire de Trèves, mais le fit imprimer vers 1630, à deux reprises, en vers latins. Comme tous ne comprenaient pas cette langue, il traduisit en vers castillans l'œuvre de Dominique, quoiqu'il ignorât la poésie espagnole. Imprimée, cette traduction eut du succès : « *Dominici carmina transtulit in versus castillanos, licet plane ignarus Hispanae poeseos. Hoc opus cum plausu fuit recusum* » (Le Vasseur, *op. cit.*, t. II, p. 441.)

Dom Sébastien Nicolas, prieur de Majorque (Espagne), mort en 1662, récita lui aussi chaque jour, pendant les 65 ans que dura sa vie cartusienne, le Rosaire composé par Dominique de Trèves ce qui l'aida, dit-on, à parvenir à une grande sainteté accompagnée de l'éclat des miracles. Le vice-roi tint à honneur de conserver le rosaire dont ce chartreux s'était servi<sup>99</sup>.

Parmi les œuvres d'art on peut citer deux belles peintures que le célèbre peintre espagnol Zurbaran fut chargé d'exécuter pour la décoration de la Chartreuse de Xérès, ou Chartreuse de « La Défense de la Bienheureuse Vierge Marie », fondée en 1475 au diocèse de Séville (Andalousie). Il les acheva vers 1633.

Le premier de ces tableaux (qui est reproduit page 2) représente la T. S. Vierge couronnée de roses, retirant un chapelet de 5 dizaines d'un plateau que lui tend un ange. Elle s'apprête à le donner à Dominique de Trèves qui tend la main pour le recevoir et devant qui le sol et les premiers degrés du trône de Marie sont jonchés de roses<sup>100</sup>.

<sup>98</sup> L'un et l'autre sont l'œuvre du prieur Dom Kalt († 1668), 38 ans visiteur de la Province d'Allemagne.

<sup>99</sup> LE VASSEUR, *op. cit.*, t. I, 209 : « Prorex mortui rosarium, et ejus uxor libellos devotionis pro magno dono receperunt. »

<sup>100</sup> Ce tableau est actuellement au Musée de Frédéric III à Posen. Au témoignage de Dom Médard Ilge (archiviste de la Grande Chartreuse, mort en 1931) la Vierge porte les traits de la bienheureuse Marguerite de Bavière, épouse de Charles II, duc de Lorraine et fille de l'empereur Robert, morte le 27 août 1434. (Nous n'avons pu contrôler cette ressemblance, parce que le seul portrait réputé authentique, que nous connaissons, ne donne le visage de la princesse que de profil. On le trouve dans l'*Histoire de Lorraine* de Dom Calmet au début du 27<sup>e</sup> livre, t. II. Toutes les éditions ne l'ont pas). En bas, à gauche, on voit Dom Domi-



L'autre tableau que conserve le musée de Séville se rapporte également au Rosaire de Trèves. La Vierge y est debout. Elle porte un large manteau soulevé aux extrémités par deux anges et couvrant douze chartreux agenouillés. Elle pose sa main droite sur la tête de Dominique Hélon, l'autre sur celle de Dom Jean Rode. Il y a des roses sur le sol. (On peut en voir une reproduction en tête de l'ouvrage *La Sainte Vierge dans l'Histoire des chartreux*.)

*Survivance hors des chartreuses.* — On trouve les 50 « formules » en Angleterre, dès 1495, dans les « Heures » imprimées pour Wynkyn de Word; on les trouve également, soit dans le *Golden Rosary* ou *Rosaire d'or*, cité par Waterton et publié parmi les *Hymni latini* de Mone, soit dans un livret anglais, imprimé à Anvers en 1553, ayant pour titre : *Le doux rosaire mystique de l'âme fidèle garni de fleurs nouvelles et parfumées, d'après la vérité de l'Évangile, avec 50 images de la sainte vie et passion de N.-S. J.-C.*...<sup>101</sup>. Nous ne reviendrons pas sur ce qu'a fait Louis de Blois au XVI<sup>e</sup> siècle, ni sur la propagande des PP. Arias et Sucquet, S. J., au XVII<sup>e</sup> siècle, en faveur de la méthode de Dominique de Trèves. Notons cependant qu'en 1632 l'éditeur des œuvres du premier en parlait comme d'une chose actuellement vivante et loin d'être démodée. « Le rosaire de

nique de Prusse à genoux, la main droite étendue pour recevoir le chapelet de la main de Marie. Derrière lui, Dom Henri Egher de Kalcar. A droite, mains jointes, Dom Jean Rode, abbé de St-Mathias de Trèves, ayant derrière lui Dom Adolphe d'Essen, compagnon de Dominique pour l'apostolat marial, et de Dom Jean pour la réforme des abbayes bénédictines d'Allemagne. Au fond dans l'ombre, on devine la silhouette de plusieurs chartreux.

<sup>101</sup> *The mystic sweet rosary of the faithful soul garnished round about as it were with fresh fragrant flowers...* On les trouve également dans les écrits suivants :

— Le ms. de la bibliothèque de Mgr Greitz, évêque de St-Gall et celui du couvent de St-Gall. Ce dernier est signalé par le P. Denzas, qui le fait remonter à 1454 environ (*Études sur les temps primitifs de l'Ordre de saint Dominique*, t. IV, p. 379). C'est bien la méthode de Dominique, mais ses 50 formules se rapportent uniquement à la Passion.

— Le livret allemand du xv<sup>e</sup> siècle déjà signalé dans la note 81.

— Le manuscrit de Maria Laach (xvi<sup>e</sup> siècle), appartenant à la Bibliothèque des Jésuites de Falkenberg. Formules inspirées de celles de Trèves, mais plus longues.

— Plusieurs livres d'Heures de Notre Dame (entre autres celui imprimé en 1512, conservé au collège de Stonyhurst). Ce sont, avec quelques variantes, les formules de Dominique.

— Le rosaire de Louis de Blois : Lud. Blossii *Op. Omn.*, Anvers, 1632, p. 634. Cf. BOURRASSÉ, *Summa aurea de Laudibus B. V. M.*..., éd. Migne, 1862, t. V, col. 225-36.

— Le traité *Rosario devotissimo de los cinquenta mysterios*, inséré par le P. Arias, S. J., dans son opuscule *Aprovechamiento espiritual*, Seville, 1596 (v. Bibliog.).

— Un ms. de Buxheim (1625) composé par Dom Anselme Faber de Dellingen, mort en 1639. Il contient un psautier de 150 Ave avec 150 formules, et un Rosaire de 50 Ave avec autant de formules. (V. note 97.)

— La vie de saint Bruno publiée en allemand par Dom Denys Marie Tappert, p. 482-484. (Luxembourg, Peter Brük, 1872. V. note 82, 1<sup>o</sup>.)

Dominique Prutenus, écrit le chanoine Willam, est encore récitée aujourd'hui par les pèlerins devant le tombeau de saint Matthias à Trèves, avec sa série des cinquante mystères primitifs<sup>102</sup>. »

*Rosaires inspirés de la méthode de Dominique de Trèves.* — Il nous reste à rappeler d'autres efforts qui contribuèrent à perpétuer le rosaire des chartreux, soit en adaptant la méthode de Dominique au Psautier marial (ou Rosaire dominicain), soit en composant un exercice qui réunissait les avantages de l'un et de l'autre; ce qui permettait de ne pas opposer l'un à l'autre deux rosaires qui se réclamaient également de la Vierge.

1<sup>o</sup> Certains ont simplement porté à 150 le nombre des « formules ». Comme ayant fait des essais de ce genre, on peut citer tout d'abord Nitzschéwitz. Dans son *Nouveau psautier de la Bienheureuse Vierge* (composé pour l'empereur Frédéric III), commencé en 1489 et imprimé à grands frais en 1492, chaque Ave s'accompagne d'une gravure encadrée de riches dessins et représentant un fait ou « miracle » de la vie de N.-S. (Le P. Thurston en donne deux spécimens dans le *Month* de déc. 1900.) Ensuite viendrait D. Henri Eler, vingt ans prieur dans le Meklembourg († 1526), et Dom Jean Gerecht († 1539); enfin Dom Martin Dering, d'abord jésuite en Poméranie, sa patrie, puis chartreux dans la province du Rhin, mort en 1616.

Mais comment se rappeler la suite des mystères, lorsqu'on ne peut en avoir les « formules » sous les yeux? Dom Jean Gerecht les avait notées d'un ou deux mots en 30 vers latins! Avouons que ce n'était guère pratique, ni fait pour mettre le Psautier de Marie à la portée de tous.

2<sup>o</sup> Une autre solution consistait à intercaler dans le Psautier ou Rosaire dominicain, après le mot Jésus de chaque Ave, une formule nouvelle détaillant les circonstances du mystère auquel la dizaine entière était consacrée. Ainsi fit le P. Capello, O. P., dans un manuel italien publié à Venise en 1521. Il découpa chaque mystère joyeux, douloureux ou glorieux, en ses menus faits<sup>103</sup>. *Chaque*

<sup>102</sup> *Histoire du Rosaire*, p. 41. Trad. française, édit. Salvator, Mulhouse, 1949. Le chapitre IV de la première partie de cet ouvrage, d'où est tirée la citation, fautive, semble-t-il, la perspective de l'histoire du rosaire, telle du moins qu'elle nous est apparue à travers les documents d'archives des chartreuses rhénanes.

<sup>103</sup> Voici un exemple :

Pour les Ave de la seconde dizaine consacrée à la Visitation, il donne : Message de l'Ange à Zacharie — Départ de la Vierge — Elle salue Élisabeth — Celle-ci la reconnaît Mère de Dieu — Magnificat — Séjour de la Sainte Vierge — Naisance de Jean-Baptiste — Il reçoit son nom — Benedictus — Marie retourne à Nazareth.

On peut citer d'autres essais du même genre, plus récents :

— *Le Rosaire* du P. CLARET, imprimé à Barcelone au milieu du siècle dernier.

— *Le Rosaire du religieux consacré à la vie contemplative*, par le R. P. André PRADEL, O. P.

point comportait une gravure et une page entière de texte. Mais, que devenaient ainsi les mystères de la vie de Jésus qui séparent son recouvrement au temple à douze ans (dernier des mystères joyeux) de son agonie à trente-trois ans (premier des mystères douloureux); par exemple, son Baptême dans le Jourdain, son Jeûne au désert et surtout l'Institution de la Sainte Eucharistie, dont faisaient mention les 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup> et 22<sup>e</sup> clauses du Rosaire de Dominique de Trèves, ou les 41<sup>e</sup>, 42<sup>e</sup> et 55<sup>e</sup> formules du Psautier de Dom Jean Gerecht? Cette lacune était importante en ces temps où n'existait pas encore la méditation quotidienne, telle qu'on l'a pratiquée depuis que saint Ignace et ses fils en ont fait connaître la méthode et largement répandu l'usage.

3<sup>o</sup> Un troisième essai de fusion a été fait et a prévalu. C'est celui qui se contente d'intercaler, au milieu de chaque Ave, après le mot *Jésus*, une formule qui répète dix fois invariablement l'énoncé du mystère auquel est consacrée la dizaine. Cette méthode de réciter le Rosaire dominicain a l'avantage de fixer l'attention sur les quinze mystères et de faciliter par le fait même leur méditation. Très goûtée des fidèles en divers pays, mais principalement dans ceux de langue allemande<sup>104</sup>, elle eut l'approbation des évêques, à laquelle se joignit celle du pape Pie IX en 1859. En 1918, le nouveau Code de Droit canonique déclarant (can. 934, 2) que toute addition à une prière en faisait perdre les indulgences, on interrogea le Saint-Siège. On demandait si on pouvait, sans perdre les indulgences du Rosaire, conserver et propager la coutume existant en certains pays, qui consiste à ajouter, pour faciliter la méditation des mystères, une courte formule s'y rapportant, par exemple : « Béni soit le fruit de votre sein, Jésus, qui a versé pour nous une sueur de sang. » Le S. Siège ayant répondu négativement le 27 juillet 1920, plusieurs évêques de Suisse et d'Allemagne se permirent de lui rappeler la concession de Pie IX, ajoutant que « cette coutume avait tellement prévalu dans leurs diocèses, et cela depuis si longtemps (inde a remota actate), qu'il n'était pas possible de la supprimer sans scandale et sans trouble pour les fidèles ». Le 21 janvier 1921, le

— *Méthode courte et très facile de méditer les mystères du Rosaire*, édité par la Bonne Presse il y a une quarantaine d'années.

— Le rosaire que le jésuite flamand, R. P. MEYNCKEN, donne parmi d'autres exercices dans son *Manuel pratique du religieux et du directeur*, paru en 1911.

Dans tous ces exemples, les 150 formules précèdent respectivement chaque Ave. Dans chaque dizaine, elles ne font que détailler un des quinze mystères habituels du Rosaire.

<sup>104</sup> Cette coutume s'est même établie à partir de 1849 au Danemark, en Suède et en Norvège. C'était l'époque où, par suite des défenses portées contre la prédication catholique en langue vulgaire, on dut ne prêcher qu'en allemand. On emprunta alors l'usage des pays de langue allemande de répéter à chacun des 10 Ave Maria le mystère propre à la dizaine.

A Rome, dans l'abbaye St-Anselme, sur l'Aventin, les frères convers, en majorité allemands en 1904-1911, récitaient en public le Rosaire avec clauses.

Saint Père autorisait la Congrégation compétente à confirmer et à étendre à tous pays l'indult de Pie IX. C'est ainsi que les « formules » de Dominique Héllion, réduites aux 15 mystères du Rosaire actuel, et insérées dans chaque Ave après le nom de Jésus, ont subsisté jusqu'à nos jours.

Il y a donc dans la genèse du Rosaire une part humble et effacée, mais indéniable, qui revient à quelques chartreux. Parmi ceux-ci figurent principalement Dom Henri Egger de Kalcar, profès de la Chartreuse de Cologne, Dom Adolphe d'Essen et Dom Dominique Héllion (ou de Prusse), qui sont profès de la Chartreuse de Saint-Alban près de Trèves.

Le premier, instruit, dans une vision, par la Sainte Vierge, fut pour quelque chose dans le succès qu'obtint en Angleterre, à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, la récitation du Psautier de Marie divisé en 15 décades précédées, chacune, d'un Pater.

Le second, Dom Adolphe, instruit également par la Reine du Ciel du prix qu'elle attachait au rosaire de 50 Ave suivis des clauses de Dominique Héllion, a fait beaucoup, ainsi que les chartreux de Trèves, pour populariser l'usage de mêler aux Ave la méditation des mystères du Christ et de sa Sainte Mère.

Le Saint-Siège, en autorisant (1921) l'introduction de 15 clauses dans les Ave du Rosaire dominicain, sans préjudice pour les indulgences, a permis à l'œuvre, obscure mais bien méritoire, de Dominique le chartreux, de ne pas disparaître entièrement. Là où elles sont encore en usage, ces « formules » sont un vestige de la collaboration réelle, quoique fort inégale, des Dominicains et des Chartreux dans l'histoire de la dévotion du Rosaire.

En Angleterre, dans la chapelle du couvent de la Maison-Mère des religieuses de Notre-Dame des Missions de Lyon, exilée à Hastings, on voit des vitraux où se lisent des « formules » sous les différents mystères qu'ils représentent. Ils y ont été placés sur l'ordre d'une supérieure générale qui était alsacienne.

Pour finir, voici la manière de réciter le Rosaire en Alsace :

Sur les trois premiers grains : *Gloria Patri qui nos creavit. Gloria Filio qui nos redemit. Gloria Spiritui Sancto qui nos sanctificavit.*

Ensuite on répète dans chaque dizaine, après le mot *Jésus*, une des quinze formules suivantes :

*Quem, Virgo, de Spiritu Sancto concepisti. Quem, Virgo, ad Elisabeth portasti. Quem, Virgo, in Bethleem genuisti. Quem, Virgo, in templum praesentasti. Quem, Virgo, in templo invenisti. Qui pro nobis sanguinem sudavit. Qui pro nobis flagellatus est. Qui pro nobis spinis coronatus est. Qui pro nobis crucem portavit. Qui pro nobis crucifixus est. Qui a mortuis surrexit. Qui in coelum ascendit. Qui Spiritum Sanctum misit. Qui te, Virgo, in coelum assumpsit. Qui te, Virgo, in coelo coronavit.*

BIBLIOGRAPHIE

Pour les auteurs chartreux, consulter surtout DOM STANISLAS AUTORE († 1920) *Bibliotheca Cartusiano-Mariana...*, Montreuil, 1898. Des innombrables ouvrages cartusiens sur la Très Sainte Vierge, la plupart restés manuscrits, il ne nous est possible de donner ici, par raison de brièveté, qu'une liste fort réduite. Nous ne citerons guère que les écrits cartusiens qui ont été publiés et qui semblent avoir exercé une influence plus étendue sur la dévotion des fidèles envers Marie.

Pour l'intime de la dévotion, voir DOM LÉON LE VASSEUR († 1693), *Ephemeres Ordinis Cartusienis*, Montreuil, 1890-1893 : cf. vol. 5, les *Indices*, aux mots : « Maria (B. V.) », p. 232 ; « Miracula B. V. M. », p. 298 ; « Pietas erga B. V. M. », p. 301 ; « Visio B. V. M. », p. 305. Voir aussi le petit ouvrage, *La Sainte Vierge dans l'histoire des Chartreux par un Chartreux*, Tournai, 1911 : travail hâtif et, à cause de cela, parfois inexact, en particulier pour ce qui concerne Dominique de Trèves.

A. DOGME — EXÉGÈSE

1. DENYS LE CHARTREUX, « le docteur extatique » († 1471) : a) *De (Dignitate et) Laudibus B. V. M.*, Cologne, 1532 ; Tournai, *Op. omn.*, t. XXXVI (1908), p. 11 ; traduction flamande, Hasselt, 1852 et Bois-le-Duc, 1867. b) *De Praeconiis et Dignitate ejusdem*, Cologne, 1532 ; Tournai, *op. cit.*, t. XXXV (1908), p. 477. c) *Enarratio in Canticum Canticorum*, Cologne, 1533, 1536, 1539, 1555 ; Paris, 1541, 1548, 1549 ; Montreuil, 1896 ; Tournai, *op. cit.*, t. VII (1898), p. 291 : « un véritable traité à la gloire de la Vierge » (*D. T. C. art. Denys le Chartreux*, t. IV, col. 440). Cf. A. MOUGEL, *Denys le Chartreux*, 1896, p. 36. — 2. LUDOLPHE DE SAXE, ancien dominicain († 1378) : *Vita Domini Nostri Jesu Christi ex quatuor Evangeliiis*. La vogue de cet ouvrage — qui est en même temps une Vie de Marie — a été fort grande. Plus d'une centaine d'éditions et de traductions : cf. *D. T. C. art. Ludolphe de Saxe*, t. IX, 1068. La *Vita* de Ludolphe est la source des *Meditationes* d'Adolphe d'Essen.

B. ROSAIRE CARTUSIEN

1. DOMINIQUE HÉLION (Eloinus) DE TRÈVES († 1460) : *Libri experientiarum duo*. V. notes 34 et 77. — 2. PIERRE BLOMEVENNA († 1536) : *Modus legendi Rosarium B. Mariae*, publié par lui à la fin de son *Directorium Aureum Contemplativorum* d'Henri HERP, Cologne, 1509, 1510, 1513. — 3. LANSBERGE (JEAN GERECHT [Juste] DE LANDSBERG, † 1539). Déjà en 1530 un Rosaire composé par Lansperge fut publié à Cologne, c'est l'*Exercitium Vitae et Passionis Christi ad modum Rosarii*. Son *Pharetra divini amoris* (publié dans *Opera minora*, t. II, Cologne, 1555, 1630 et 1693) le contient avec trois autres Rosaïres et un *Psalterium* de la Sainte Vierge de 150 mystères (éd. Montreuil, 1890, t. V, p. 125 et 139). Dans ce dernier volume, p. 405, parmi les *Hymni Christiformes*, se trouve un cinquième Rosaire de 50 strophes, précédé d'une note historique rédigée par Lansperge lui-même. Trois de ces Rosaïres (1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>) et le Psautier ont été publiés, avec le *Traité* sur le Rosaire fait par le chartreux Antoine Dulcken, à Cologne en 1608, 1613 et 1626 : réimpression à Paris en 1862 par J. J. BOURASSÉ dans la *Summa Aurea de Laudibus...*, vol. V, col. 301. Le *Pharetra* a été réimprimé séparément, Montreuil, 1892. Cf. *D. T. C. art. Lansperge*, VIII, 2606. — 4. GÉRARD

KALKBRENNER, Hammontanus († 1566) : *Exercitia quaedam valde pia et salutifera de Psalterio Gloriosae V. M.*, Cologne, *sino anno* (circa 1540). Cf. *D. T. C. art. Kalkbrenner*, t. VIII, col. 2296. — 5. ANTOINE DULCKEN († 1624) : *Tractatus de Rosario B.V.M. quo ejusdem Rosarii legendi recta methodus traditur*, Cologne, 1608, 1613, 1626 (*Summa Aurea*, t. V, 235). C'est la traduction du *Traité, Rosario devotissimo de los cincuenta misterios*, que le P. FRANÇOIS ARIAS, S. J. († 1605 en odeur de sainteté) avait composé avant 1587 sous l'inspiration des chartreux pour propager le Rosaire de 50 mystères selon les formules du bienheureux Louis de Blois († 1566). Pour l'histoire du Rosaire, cf. *Acta SS.*, Aug. I, 422 sq.; *Analecta Bollandiana*, t. XXIV, 305 et t. LIX, 362, et *Ami du clergé*, 1910, p. 161-4.

C. HYMNES — POÉSIE

1. PHILIPPE LE CHARTREUX, de Seitz en Styrie (2<sup>e</sup> moitié du XIII<sup>e</sup> siècle), « auteur du poème le plus répandu au Moyen Age sur la vie de Marie ». Composé d'après la *Vita metrica B. V. M.*, il comporte 10.133 vers. Edité par H. RUCKERT en 1853, il forme le 34<sup>e</sup> vol. de la *Bibliothèque nationale allemande* : *Bruder Philip's des Carthausers Marienleben*, Quedlinbourg et Leipsig ; de nouveau édité en 1859 par G. Sommer à Münster. — 2. CONRAD DE HAIMBURG († 1360) : *Carmina Mariana*, édité par MONE : *Lateinische hymnen des Mittelalters*, Fribourg-en-Brigau, 1853-5, vol. 2, et par GUIDO DREVES : *Conradus Gemmicensis*, Leipsig, 1888. L'hymne intitulé *Crinale B. V. M.*, édité à plusieurs reprises, se trouve dans l'*Hymnarium Quotidianum B. V. M.* du P. RAGEY, S. M., p. 401. — 3. HENRI EGHÉ, DE KALCAR († 1408) : *Psalterium B. V. M.* de 150 mots en vers commençant par *Ave, Virgo virginum*. Edité par BALINGHEM en 1624, *Parnassus Marianus*, p. 305, par RAGEY, *op. cit.*, p. 143 ; par DREVES, *Analecta hymnica medi aevi*, Leipsig, XXXVI, 5. Il se trouve aussi parmi les hymnes de Lansperge (éd. de Montreuil, t. V, 430) et dans l'*Historia Cartusiana* de MOLIN, t. II, 24 (éd. 1904). — 4. DOMINIQUE HÉLION DE TRÈVES : Hymne *Te cali Reginam laudamus* (de 1428), publié à Cologne en 1541, 1577 et 1579 par Dom GÉRARD KALKBRENNER dans son *Hortolus devotivus...*, par PETREIUS (*Bibliotheca Cartusiana*, 1609), par MOLIN (*op. cit.*, 71) et par le P. ESSER, O. P. dans *Der Katholick*, oct. 1897. — 5. LANSBERGE. Il nous reste, en plus de son Rosaire en vers, une vingtaine d'hymnes à Marie parmi les *Hymni Christiformes* (*Op. min.*, t. II de l'éd. de Cologne, 1555, et t. V de celle de Montreuil, 1890.) — 6. Les *Carmina* de DENYS LE CHARTREUX sont perdus. Son *Enarratio* (commentaire) *hymnorum* a eu treize éditions. Les quatre hymnes de l'Office de la Sainte Vierge s'y trouvent commentés : *Elucidationes... Dionysii Cart. in Pss., Cantica et Hymnos*, Montreuil, 1892, t. II, p. 683 sq.; *Op. omn.*, Tournai, 1908, t. XXXV, p. 82.

D. CEUVRES DIVERSES

1. PIERRE DORLAND (Doorlant) († 1507) : *Dialogus de mysteriis Passionis Christi (inter B. V. M. et Dominicum Seminiverbium)*. C'est le 7<sup>e</sup> dialogue du livre intitulé *Viola animae*, qui fut publié à mainte reprise : Cologne, 1499, 1500, 1501, et de nouveau en 1700 ; Tolède, 1500 ; Milan, 1517 ; Anvers, 1533 et 1543 ; Lyon, 1550 et 1568. Traductions : en français, par J. MARTIN, Paris, 1551 et 1556 ; par C. BLENDECOQ, 1600 et 1617, et par D. REULET (*Une Passion de N.-S. à l'Aurore de la Renaissance...*), Paris, 1876 et 1878 ; en espagnol, par A. ARES, Madrid, 1616. — 2. INNOCENT LE MASSON († 1703) : *La Psalmodie intérieure de l'Office de la Sainte Vierge, tant selon l'usage Romain que selon le Monastique*, Grenoble, 1699. — 3. JOSEPH DE RIGAUD DE MONTENARD DE TRESSAN († 1791) : *L'esprit et la pratique de la Dévotion au Sacré-Cœur de Marie*, Rouen, 1763. On le trouve dans les éditions successives d'un autre de ses ouvrages intitulé : *L'esprit et la pratique de la Dévotion au S.-C. de Jésus* : Paris, 1761, 1785 ; Rouen, 1762 ; Clermont-Ferrand, 1834 et 1835 ; traduction ital. à Parme, 1795 ; enfin dans *Dévotion au S. Cœur de Jésus, suivie de la Dévotion au S. Cœur de Marie...* Poitiers, 1828. — 4. BERNARD FAIVRE († 1873) : *Sentences des Saints Pères à la louange de la B. V. M. et relatives à son*

## CULTE DE LA VIERGE

---

*culte*, Avignon, 1853. Cet ouvrage fut ajouté à la *Neuvaine* de Dom Louis Rouvier dès 1852. — 5. LOUIS-M. ROUVIER († 1886) : *Neuvaine complète en l'honneur de la T. S. Vierge, par un religieux solitaire*, Avignon, 1848 et 1852; Nancy, vers 1855; Paris, 1880; Montreuil, 1901. Traduite : en espagnol, Valence, 1853 et Burgos, 1855; en allemand, Nancy, 1855; en hollandais, Bois-le-Duc, 1858; en italien, Turin, 1877; en anglais, Londres, 1888. — 6. GABRIEL-MARIE FULCONIS († 1888) : a) *Tesoro di divozione...*, Turin, 1850 (anonyme); traduction française, *Trésor de Dévotion, ou la Fleur des Œuvres de saint Alphonse, par un Religieux de son (sic) Ordre*, Lyon-Paris, 1854; 7<sup>e</sup> éd. Lyon, 1866; b) *L'Anima Santa...*, Turin, 1864; 9<sup>e</sup> éd., 1893. Traduction française par FOUROT (*L'âme sainte embrasée d'un ardent amour pour Jésus et Marie et d'une tendre dévotion envers leurs Cœurs sacrés...*), Bois-le-Duc, 1872; Paris, 1884; Montreuil, 1891. Trad. espagnole : Barcelone, 1896; c) *Manuale... per uso degli Aggregati alla Compagnia dei SS. Cuori di Gesù e Maria...*, Rome et Turin, 1866, 1867, 1868. Trad. française (*Manuel des Associés à la S. Union des SS. Cœurs de Jésus et Marie...*), Paris, 1880. (Cf. *La Sainte Vierge dans l'histoire des Chartreux*, p. 230.) — 7. EMMANUEL GARCIA († 1903) : *Felicitacion Sabatina a Maria Immaculada*, Valence, vers 1860; déjà 37 éditions à Valence en 1884; à Barcelone, 34 éditions, la dernière en 1922; traduit en latin, Valence, 1862, 1867 (2<sup>e</sup> édition); traduit en français, Bolbec, 1861 (*Felicitacion sabbatine à Marie Immaculée...*); Lourdes, 1869, 1870 et 1873. — 8. FRANÇOIS DE SALES POLLIEN († 1936) : *Elévations sur l'Ave Maria*, parues dans le bulletin de l'œuvre des Trois Ave Maria, Blois, 1923-1933.